



PARTENARIAT EURO-MED

LIBAN

DOCUMENT DE STRATEGIE

2002 - 2006

&

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

2002 – 2004



SOMMAIRE

1.	RÉSUMÉ	2
2.	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE L'UE.....	3
3.	ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE LIBANAISE	4
4.	ANALYSE DE LA SITUATION DU PAYS	7
4.1.	Dimension politique.....	7
4.2.	Situation économique et sociale.....	9
4.3.	Défis à moyen terme	12
5.	VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	13
5.1.	Situation générale de l'aide	13
5.2.	Coopération de l'UE.....	13
5.3.	Coopération des États membres de l'UE et d'autres bailleurs de fonds	16
6.	RÉPONSE STRATÉGIQUE DE L'UE	17
6.1.	Principes et objectifs généraux	17
6.2.	Priorités et objectifs spécifiques de la coopération.....	18
6.3.	Soutien à la réforme économique.....	19
6.4.	Soutien au développement durable	20
6.5.	Développement des ressources humaines	22
6.6.	Garantir les droits individuels et les droits de l'homme.....	22
6.7.	Cohérence avec d'autres politiques communautaires.....	22
6.8.	Complémentarité avec les activités des États membres et des autres bailleurs de fonds	23
6.9.	Risques	24
7.	LIBAN : PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004	25
7.1.	Contexte	25
7.2.	Contenu du Programme indicatif national 2002-2004.....	26
7.3.	Ventilation du Programme indicatif national (2002-2004).....	32

ANNEXE 1

ANNEXE 2

ANNEXE 3

1. RESUME

Conformément au règlement MEDA (CE n° 2698/2000 et CE n° 1488/96), le document de Stratégie par Pays établit un cadre stratégique qui prévoit une aide communautaire au cours de la période 2002-2006. Ce document décrit les objectifs de coopération de l'UE, la réponse politique et les domaines prioritaires de coopération, sur la base d'une évaluation complète de l'agenda politique du pays partenaire et de sa situation politique et socio-économique. Le Programme Indicatif National (PIN) joint à la stratégie expose la réponse de l'UE plus en détail, mettant en exergue ses objectifs, les résultats attendus et les conditions à respecter dans les domaines de coopération prioritaires pour la période 2002-2004.

Le Liban est un participant à part entière au processus de Barcelone. Depuis la guerre civile, son système politique tient compte des besoins de 17 communautés ethniques ou religieuses et sa constitution garantit la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme. Le processus de démocratisation, malgré ses imperfections, sa vulnérabilité aux tensions politiques régionales et l'inachèvement du processus de paix au Moyen-Orient, reste l'un des plus avancés de la région.

La dernière décennie au Liban a été remarquable et marquée par la reconstruction, faisant suite à 15 ans de guerre civile ; la croissance économique cependant s'est progressivement ralentie, pour s'arrêter en 1999. Les coûts associés à la reconstruction des autoroutes, écoles, aéroports, ports maritimes, habitations, centrales électriques et immeubles publics, ont fait grimper la dette publique jusqu'à 160% du PIB et ont généré des problèmes budgétaires chroniques : les dépenses ont dépassé les recettes de 50%. Le PIB par habitant, estimé à 5 200 €, est inférieur aux niveaux d'avant-guerre. Le processus de réforme de la politique économique, de modernisation industrielle, d'amélioration du climat d'investissement et d'ouverture du marché intérieur, a été entamé et constitue la fondation de la renaissance économique pour la décennie à venir.

Le défi auquel le Liban fait face est d'introduire les réformes tout en reconstruisant son économie. Le système fiscal devra remplacer, par la TVA et par un impôt plus cohérent des personnes physiques et morales, les recettes perdues du fait de la baisse des tarifs douaniers, qui contribuaient traditionnellement à la moitié des recettes globales. La privatisation des organismes d'État, dont certains sont en perte, est essentielle à la restructuration. Il faut trouver des moyens d'améliorer la productivité dans l'industrie, les services et l'agriculture, pour qu'ils soient adaptés à une économie de libre échange, sous peine de mettre en danger la croissance future. Un deuxième défi est la lutte contre la pauvreté et les différences de revenu. L'ONU estime qu'un tiers des Libanais ne peuvent assumer leurs besoins de base. La faiblesse de la productivité agricole et l'élargissement de l'écart entre les revenus ruraux et urbains ont provoqué une accélération de l'urbanisation, une dégradation de l'environnement et un déséquilibre social. La politique doit trouver un équilibre entre la croissance et le développement social de manière à ce que la transition vers une économie totalement libérale aille de pair avec une saine gestion publique, le renforcement de la démocratie, le respect de l'état de droit et la garantie des droits humains et individuels.

Dans ce contexte, et compte tenu des objectifs du processus de Barcelone, la CE est à même d'aider au mieux le Liban à affronter ces défis en se concentrant sur les secteurs prioritaires suivants : **soutien aux réformes économiques**, et en particulier la préparation de la mise en oeuvre effective de l'**Accord d'association** ; la **promotion du développement et de l'équilibre social** pour réduire les écarts de revenus, la pauvreté et la **dégradation de l'environnement** ; le développement des **ressources humaines** par le recyclage pour compenser les licenciements dus à la privatisation et la promotion des **droits humains et individuels** pour soutenir la cohésion entre les nombreux groupes sectaires et religieux qui existent au Liban.

La contribution de la coopération communautaire au titre de MEDA et d'autres sources communautaires de financement sera d'environ 25 millions € par an pour la période couverte par ce document stratégique.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE L'UE

Les objectifs de coopération de l'UE avec le Liban sont ancrés dans la politique de développement de la CE et dans le Processus de Barcelone, une politique de proximité qui reflète l'importance politique et stratégique de la région méditerranéenne pour l'UE. Les objectifs principaux, exposés dans la Déclaration de Barcelone et dans la stratégie commune adoptée par le Conseil Européen de Feira en juin 2000, sont :

- La création d'une zone de paix et de stabilité basée sur des principes fondamentaux, incluant le respect des droits de l'homme et la démocratie.
- La création d'une zone de prospérité commune grâce à un développement durable et équilibré et, plus particulièrement, par l'établissement progressif du libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, et entre les partenaires eux-mêmes, en vue de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange plus large d'ici 2010.
- L'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et le développement d'une société civile active.

Ce processus est soutenu par un réseau de relations bilatérales entre chaque partenaire et l'UE, traduites en Accords d'association qui prévoient le dialogue politique, le libre-échange entre chaque partenaire et l'UE à établir sur une période transitoire, ainsi que diverses formes de coopération.

Le programme MEDA fournit l'aide financière nécessaire à la réalisation des objectifs des Accords d'association et du Processus de Barcelone. Prenant en considération les domaines prioritaires identifiés pour la politique de développement communautaire, le programme MEDA se concentre sur quelques objectifs clés, en soutenant :

- Le développement d'une société démocratique pluraliste basée sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit.
- La mise en oeuvre des Accords d'association, avec un accent particulier sur le développement du marché euro-méditerranéen.

- La réforme économique et sociale liée à la mise en oeuvre des Accords d'association.
- La coopération sous-régionale, par l'encouragement du développement Sud-Sud et des initiatives d'intégration économique, aidant les signataires des Accords d'association au passage vers le libre-échange entre eux.

La stratégie commune de l'Union européenne ¹ définit les objectifs politiques de l'Union européenne en ce qui concerne la région méditerranéenne, qui est une région stratégiquement importante pour l'UE. Il est de l'intérêt de l'UE que cette région soit prospère, démocratique, stable et sûre. Le partenariat Euro-MED est le cadre dans lequel ces objectifs politiques sont poursuivis.

En outre, ce document de stratégie s'appuie sur les principes et objectifs de la politique communautaire de développement tels qu'énoncés par la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement de novembre 2000. En effet, la réduction puis l'éradication de la pauvreté par le soutien au développement durable, ainsi que la promotion d'une intégration progressive des pays partenaires dans l'économie mondiale et la détermination à combattre les inégalités sont entièrement compatibles avec les objectifs du processus de Barcelone et servent même à les compléter. La concentration des activités communautaires sur un nombre plus limité de secteurs et la mise en oeuvre de mesures qui garantissent une coopération plus efficace et plus décisive sont également des objectifs poursuivis par la présente stratégie.

3. ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE LIBANAISE

Les élections générales de novembre 2000 ont mené à la formation du second gouvernement Hariri. Tout comme ses prédécesseurs ce gouvernement a développé une vision de croissance basée sur la libéralisation du commerce et de l'économie et sur la poursuite des investissements publics en vue de créer des emplois, au risque d'aggraver la dette publique.

Les ambitions générales du plan de développement quinquennal (2000-2004) sont :

- l'amélioration de l'infrastructure sociale et des services sociaux,
- l'atteinte d'un développement équilibré concentré sur les régions les moins développées,
- l'amélioration de la compétitivité industrielle et agricole.

L'amélioration des infrastructures et des services publics est considérée comme un moyen "de donner aux entreprises et à la population libanaises une plate-forme plus compétitive pour leur permettre d'être concurrentielles dans l'économie mondiale" (le plan). Le plan présente plusieurs initiatives visant à améliorer la position concurrentielle des entreprises : suppression des obstacles au commerce et à l'investissement ; élimination ou réduction des coûts des entreprises, liés par exemple à la sécurité sociale ; révision des subsides aux agriculteurs ; programmes de micro-crédit pour les entreprises rurales ; amélioration des systèmes de garantie pour les prêts aux PME et encouragement d'une approche en grappe

¹ Adopté par le Conseil à Santa Maria da Feira (Portugal) les 19-20 juin 2000

pour les entreprises faisant preuve d'un potentiel de croissance particulièrement important (comme le tourisme, la bijouterie, l'agro-industrie).

Le coût de ces efforts de développement a été estimé à 7 milliards € dans le plan quinquennal, et devait être investi comme suit : 52% pour les infrastructures et services sociaux (éducation, environnement, santé, eau, gestion des déchets) ; 29% pour les infrastructures physiques (électricité, télécommunications, routes, transports, bâtiments publics) ; et 19% aux secteurs productifs (agriculture, irrigation, tourisme, industrie, recherche et développement). Ce financement serait assuré par des euro-obligations émises sous contrôle du parlement à raison de 2,2 milliards € par an. Un plan quinquennal supplémentaire d'ajustement fiscal a été lancé simultanément.

Le second gouvernement Hariri a adopté en novembre 2000 une stratégie de développement économique révisée pour répondre aux problèmes suscités par les faiblesses et les déséquilibres économiques structurels hérités du gouvernement précédent. Le Liban opte pour une stratégie de croissance, la modernisation des institutions économiques et de leurs règles, la stimulation du secteur privé pour lui permettre de retrouver un équilibre après deux années de récession, la création d'un environnement économique libéral, l'intégration du pays dans l'économie mondiale, l'ouverture de ses marchés et l'encouragement du commerce, tout en conservant une stabilité monétaire et financière en s'attaquant en particulier aux défis fiscaux.

Le Liban, à la fin 2000 et en 2001, a lancé une série d'actions de suivi :

- amélioration du cadre légal, administratif et réglementaire (législation douanière, code de commerce, législation du transit, règles de sécurité sociale, loi sur la concurrence, loi sur les comptes de l'État) et réduction des difficultés administratives ;
- ouverture du commerce par l'Accord d'association (l'UE est le principal partenaire commercial du Liban), adhésion à l'OMC et à la zone de libre-échange arabe, promotion des exportations, réduction des tarifs douaniers et élimination des barrières non tarifaires, et politique d'ouverture aérienne. Le Liban a clairement marqué son intention de conclure avec l'UE un Accord d'association avant la fin 2001. Le Liban a unilatéralement réduit ses tarifs douaniers de façon conséquente en décembre 2000 pour prouver sa détermination d'aller vers le libre-échange. Les droits de douane qui existent encore sur les produits industriels seront supprimés, mais de manière progressive, sur une période de douze ans qui commencera après une période de grâce qui devrait débiter en janvier 2002 ;
- privatisation de l'électricité, de l'eau, du téléphone et des autorités aériennes ;
- réforme fiscale focalisée sur la gestion de la dette, la réduction des dépenses et la génération de recettes alternatives comme la TVA. Un projet de loi sur la TVA a été soumis au parlement et son application est planifiée pour janvier 2002. On prévoit également une action dans le domaine des impôts directs et de leur application ;
- stabilité monétaire et stabilité des taux de change ;
- reconstruction du Sud-Liban après le retrait israélien en mai 2000. Le gouvernement a lancé un programme de réhabilitation pour le sud d'un montant de 1,5 milliards € destiné au déminage, à la réparation des infrastructures, à la restauration des services publics et à la croissance économique. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

L'Accord d'association UE-Liban se traduira par l'élimination complète des droits de douane libanais sur les produits UE industriels et agro-industriels 12 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord (libre-échange prévu pour 2014) ; il offre au Liban des concessions importantes pour ses exportations agricoles et agro-industrielles vers l'UE dès l'entrée en vigueur de l'Accord ; il offre des concessions aux exportations agricoles de l'UE 5 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord ; il oblige les deux parties à maintenir des niveaux élevés de protection de la propriété intellectuelle ; il oblige le Liban à introduire des règles relatives à la concurrence 5 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord ; il instaure un dialogue formel politique et économique entre les parties ; il ouvre la porte à un accès réciproque plus large au marché des services ; et il oblige les deux parties à un niveau de coopération très élevé en ce qui concerne les drogues, le crime, le blanchiment d'argent et l'émigration.

Depuis 1999 le Liban est un observateur à l'OMC. En juin 2001 il a présenté son mémorandum sur la politique commerciale pour l'adhésion avec une assistance technique financée par l'USAID. L'adhésion à l'OMC aura pour effet d'aligner la réglementation libanaise sur le commerce des biens et services, et ses mesures d'investissement commercial, sur celles des partenaires commerciaux libéralisés. Ceci facilitera son intégration régionale avec l'UE et les nations arabes.

Les orientations stratégiques politiques du Liban sont moins bien définies en ce qui concerne la justice et l'équité sociale, domaines dans lesquels il reste beaucoup à faire pour éliminer les disparités de revenus et d'accès aux services des pauvres urbains et ruraux. La même faiblesse politique règne en ce qui concerne la dégradation de l'environnement.

Au cours de 2001 cependant, il est devenu évident que les déficits du budget et du compte courant externe n'étaient pas soutenables. On estime actuellement que les déficits du budget et des ressources externes atteindront respectivement 25% et 40% du PIB. Les réserves de devises ont considérablement chuté depuis 1999. Le gouvernement Hariri a récemment mis au point un nouveau Plan d'ajustement économique et budgétaire qui a des objectifs ambitieux : réduire le déficit budgétaire de 25% à 15% du PIB pour 2003 ; stabiliser le ratio dette/PIB à 175% ; abaisser le taux d'intérêt national réel pour les prêts (qui oscille actuellement entre 18% et 20%) et atteindre un taux croissance de 5% du PIB en 2003.

Ce plan est actuellement discuté à l'Assemblée Nationale et évalué par les institutions de Bretton Woods. Le gouvernement s'est tourné vers l'UE (Commission et BEI) et vers les institutions de Bretton Woods au début 2001, demandant de l'aide pour qu'il puisse affronter ses problèmes financiers, mais n'a pas obtenu de promesse d'aide supplémentaire. Depuis lors la situation financière a continué de se détériorer. Le gouvernement se tournera certainement à nouveau vers la communauté internationale pour demander une assistance pour son nouveau plan d'ajustement, une fois que celui-ci aura été adopté.

4. ANALYSE DE LA SITUATION DU PAYS

Principaux indicateurs économiques et sociaux du Liban	
<u>Population</u>	<u>3,3 à 4 millions</u> (estimation variable)
<u>Taux de croissance de la population</u>	<u>1,8 %</u>
<u>PIB</u>	<u>17,4 milliards €</u>
<u>PIB par habitant</u>	<u>5.200 €</u>
<u>Indicateur de développement humain de l'ONU (1999)</u>	<u>65^{ème} (de 174 pays)</u>
<u>Indicateur de pauvreté humaine de l'ONU (1997)</u>	<u>12,2 %</u>
<u>Indicateur de non satisfaction des besoins de base de l'ONU (1990)</u>	<u>35,2 %</u>

4.1. DIMENSION POLITIQUE

Le Liban est une république avec trois pouvoirs séparés : législatif, exécutif et judiciaire. Le pouvoir législatif est détenu par un parlement de 128 députés dont la moitié doivent être musulmans et la moitié chrétiens. Ce processus démocratique est fondé sur un consensus entre 17 communautés ethniques et religieuses. Dans les deux groupes les plus importants des sièges sont réservés à des minorités : les maronites, les arméniens et les grecs orthodoxes en ce qui concerne les chrétiens ; et les sunnites, les chiïtes et les druses chez les musulmans. Le pouvoir exécutif est structuré conformément à l'accord de Ta'if négocié par les arabes et mettant fin à la guerre civile de 1975-1991. Cet accord distribue le pouvoir entre les membres d'un triumvirat composé du Président de la république (chrétien maronite), du Premier ministre qui est le chef du gouvernement (sunnite) et le président du parlement (chiïte). Une telle distribution des postes selon les religions et les sectes se retrouve dans l'ensemble de l'administration.

Les orientations politiques sont fortement influencées par la Syrie. Le Liban a des relations étroites avec Damas et consulte la Syrie pour toutes les questions importantes, et en particulier le processus de paix. La présence syrienne suscite cependant une insatisfaction croissante, surtout auprès des chrétiens maronites. L'accord de Ta'if prévoyait un redéploiement des troupes syriennes en 1992, mais ce processus n'est pas encore achevé. La présence de quelques 300 000 travailleurs syriens à bas salaire dans les secteurs de l'agriculture et de la construction provoque des ressentiments en cette période de chômage élevé, en particulier au sein de la population chiïte de la riche plaine agricole de la Bekaa. Les attaques perpétrées le 11 septembre 2001 à New York et à Washington ont suscité, au Liban, une réaction manifeste de soutien à la coalition internationale de lutte contre le terrorisme, bien que le Liban ait refusé que l'Hezbollah soit classée comme organisation terroriste et soit resté sourd aux appels à un gel des comptes de cette dernière. Le Liban a coopéré activement aux enquêtes menées à l'encontre d'autres organisations suspectées de terrorisme.

Une des étapes du redressement du Liban après la guerre civile a été le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban en mai 2000, la reddition de l'armée du Sud-Liban soutenue par les israéliens et la décision que la Résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU avait été mise en oeuvre. Le Liban rejette la ligne de démarcation de l'ONU comme étant la frontière internationale avec Israël. La réintégration de la zone précédemment occupée est en cours, et les services publics se remettent en état de fonctionner après presque 20 ans

d'absence. Le gouvernement a résisté à des demandes de déployer l'armée à la frontière. Les troupes de maintien de la paix de la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban), au nombre de 5 500, vont voir leur nombre se réduire à 2 400 en 2002 par décision de l'ONU.

Le groupe militant chiite Hezbollah reste armé et entretient un conflit larvé avec Israël. Le Hezbollah a gagné douze sièges aux élections de 2000. Beyrouth soutient officiellement la "résistance" vis-à-vis d'Israël, qui se limite pour l'essentiel à ne pas accepter qu'Israël continue à occuper plusieurs centaines d'hectares dans les avant-monts du Golan connus sous le nom de fermes de la Shebaa.

Une priorité du Liban est la réimplantation de deux ou trois cent mille réfugiés palestiniens (essentiellement sunnites) dont la présence pourrait déstabiliser l'équilibre démographique délicat du pays. Un consensus national existe sur le droit de retour des Palestiniens. La moitié environ des réfugiés palestiniens sont hébergés dans différents camps, dans des conditions précaires, et n'ont pas accès à la plupart des emplois et des activités économiques. Seuls quelques-uns ont pu s'établir comme résidents légaux. La UNRWA (Agence des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine au Proche Orient), largement financée par l'UE, gère les écoles, les services de santé et la réhabilitation du logement dans les camps. En ce qui concerne la protection des groupes vulnérables de la population, le Liban a signé plusieurs accords internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux droits civils. Le Liban a adhéré en 1997 à la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination vis-à-vis des femmes, mais n'a pas signé la Convention contre la torture. Son évolution est positive en ce qui concerne les droits de l'homme. La liberté d'association et d'expression permet aux groupes de défense des droits humains de soutenir des changements au Liban à propos de certaines questions : arrestation et détention de citoyens libanais par les forces de sécurité libanaises et syriennes, traitement des immigrants clandestins, et conditions affectant les réfugiés palestiniens. La presse est libre au Liban, bien qu'une autocensure évite les critiques vis-à-vis du gouvernement et des organismes de sécurité interne. La peine de mort existe mais les sentences n'ont plus été exécutées depuis un certain temps. Deux événements du mois d'août 2001 ont été condamnés : l'arrestation par l'armée de quelques 200 critiques anti-syriens (presque aussitôt relâchés), et la décision quasi unanime du parlement de revenir sur son accord de deux semaines auparavant, de réformer la procédure pénale.

Les droits de la femme se sont améliorés. En 1994 le parlement a décidé de permettre aux femmes de fonder une entreprise sans l'accord de leur mari. Et depuis 1999 les 'meurtres pour l'honneur' de femmes par des membres masculins de leur famille n'échappent plus à des poursuites pénales. L'éducation est accessible aux filles sur une base égale, la participation des femmes à l'économie est bonne par rapport aux normes régionales, mais peu de femmes sont impliquées dans la politique. Le gouvernement a encouragé des projets relatifs aux droits de l'homme financés par la CE, et s'est engagé vis-à-vis des principes des droits de l'homme de Barcelone. Le Liban participe aux activités de Barcelone, mais reste politiquement très sensible à toute activité régionale impliquant Israël.

4.2. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Situation macro-économique. [cf. annexe I pour les indicateurs]. La guerre de 1975-1991 a gravement endommagé l'économie libanaise. Le poids de la reconstruction d'après-guerre, ajouté à la dette accumulée au cours de la guerre, a élevé la dette publique à 30 milliards €, soit 160% du PIB, un des niveaux les plus élevés du globe. Le Premier ministre Hariri a hérité d'un défi impressionnant : gérer le problème de la dette. Le gouvernement a décidé de renforcer les réformes visant à instaurer une économie libérale, qui avaient lentement été mises en place par son prédécesseur. Le Premier ministre Hariri a immédiatement annoncé un ensemble de mesures destinées à renforcer la croissance et a baissé de manière substantielle les tarifs douaniers. On s'attend à un redressement, mais celui-ci ne se faisait pas encore ressentir en 2001. Une détérioration de la situation régionale par suite de la guerre menée en Afghanistan en 2001 et la campagne internationale de lutte contre le terrorisme pourraient avoir des répercussions sur le calendrier de redressement du Liban.

Au début des années 1990, les efforts de reconstruction ont fortement dynamisé la croissance du PIB. Mais en même temps, les effets de tache d'huile que l'on espérait pour le secteur privé et les investissements étrangers ne se sont pas matérialisés, du fait de facteurs économiques et politiques parmi lesquels on peut citer : l'incidence très négative de la guerre civile sur la main d'oeuvre du Liban, l'impact des accords politiques de 1989 sur la taille et l'efficacité économique du secteur public, y compris l'administration, et la chute progressive de la compétitivité du Liban.

A la fin des années 1990 les taux de croissance ont diminué, passant de 2% en 1998 à un taux compris entre -1% et 0% en 1999 et 2000. Le service de la dette à lui seul représente près de 88% des recettes budgétaires 2001, et exerce une pression accrue sur le gouvernement pour effectuer des restrictions budgétaires. Le déficit du budget public en 2000 a atteint 25% du PIB, soit environ 3,5 milliards US\$. L'objectif pour le déficit fiscal dans le budget 2001 a été revu à 18% du PIB. Les réserves en devises de la Banque centrale, hors les dépôts en devises détenus par des banques locales, ont baissé depuis le début 2000 jusqu'à un niveau estimé à 5 milliards US\$, baisse essentiellement due à la défense du taux de change de la livre libanaise qui a été soumise à de fortes pressions en 2001. Un point positif cependant : les transferts de grande envergure effectués par des expatriés libanais ont atteint 2,7 milliards US\$ en 1999 et sont estimés à 3 milliards US\$ pour 2000, permettant au Liban d'être un important importateur net de ressources réelles, atteignant 40% du PIB en 1999.

Le gouvernement a largement compté sur la vente de bons du Trésor en monnaie locale auprès de banques commerciales libanaises pour financer ses dépenses budgétaires. Ces banques détiennent 72% de la dette publique (mi-2001). Dans les dernières années, il s'est tourné vers l'émission d'euro-obligations sur les marchés financiers internationaux, même si ce seraient à nouveau les banques locales qui auraient été les principaux acheteurs, à des cours plus avantageux que ceux d'émissions souveraines similaires (en raison de l'existence de la diaspora) et plus avantageux aussi que ceux d'émissions en monnaie locale (bien que cotées B, soit à plus de 500 points de base des bons du Trésor américain). Avec la réduction de ces sources de financement limitées, le gouvernement devra compter plus que jamais sur le succès de ses réformes fiscales (essentiellement la TVA en 2002) et sur les recettes générées par les privatisations pour répondre à moyen terme à ses graves difficultés financières. Le déficit budgétaire devrait être limité à 15% du PIB en 2003 du fait de ces améliorations dans les recettes (qui devraient monter de 19% à 25% du PIB du

fait essentiellement de la TVA) et de réductions dans les dépenses (de 44% à 40% du PIB, surtout par la suppression des subsides à l'Électricité du Liban, qui représentent 3,5% du PIB). La viabilité des politiques économiques dépendra du succès du gouvernement dans ces domaines.

La série de mesures proposée au Parlement à la mi-2001, qui comprend 65 projets de loi et un projet de loi sur la TVA, devra être approuvée par les autorités législatives, puis appliquée. Ce n'est qu'à ce moment que les résultats pourront être évalués. La question fondamentale, qui demeure sans réponse, est de savoir si le gouvernement pourra obtenir le consensus politique nécessaire pour mettre en oeuvre avec rigueur et succès le programme de réformes économiques, et s'assurer l'appui des nombreux acteurs politiques et groupes d'intérêts.

Le gouvernement s'est tourné vers l'UE et le FMI/Banque mondiale en 2001 et leur a demandé de l'aider à honorer les obligations de sa dette. Des missions récentes du FMI et de la Banque mondiale ont fait l'éloge du Liban pour ses mesures visant à libéraliser son économie et à regagner la confiance des investisseurs, mais ont souligné que ces mesures n'atteignaient pas la masse critique nécessaire pour stimuler la croissance. Les perspectives resteront probablement fragiles tout au long de la période MEDA II. Restructurer la dette d'une situation de dette interne à taux d'intérêt élevé en une dette extérieure à plus faible taux d'intérêt, la privatisation, la TVA, la réforme fiscale et la restructuration de l'administration publique sont tous des éléments qui devraient améliorer la situation économique générale au fil du temps. L'octroi éventuel d'un soutien macro-économique ne pourra être justifié que par l'existence d'un programme d'ajustement suffisant des pouvoirs publics, avalisé par le FMI et faisant manifestement la preuve de sa capacité à stabiliser une situation fragile du point de vue du budget et de la dette. Par le biais de MEDA l'UE peut apporter au Liban un appui ciblé sur un nombre limité de secteurs, comme le décrit le présent document stratégique.

Situation sociale. La société libanaise est actuellement caractérisée par des disparités de revenus entre pauvres et riches qui en font une société à deux vitesses. Selon l'indicateur brut du niveau de vie de la Banque mondiale, qui mesure le taux de satisfaction des besoins fondamentaux, 32% des ménages libanais se situent dans la section inférieure de l'indicateur, 42% à un niveau intermédiaire et 26% au sommet. Une étude des Nations Unies a calculé que 35% de la population n'est pas à même de satisfaire ses besoins essentiels, c'est-à-dire vit en dessous du seuil de pauvreté. Le Liban compte aujourd'hui plus d'un million de pauvres, dont 75% sont urbains. La croissance économique et la reconstruction ont favorisé certaines zones, notamment dans la région de Beyrouth, au détriment de vastes autres régions du pays. Elles ont également favorisé certains secteurs de services au détriment d'activités agricoles et industrielles qui sont habituellement génératrices d'emploi. L'analphabétisme atteint 15 à 20% de la population dans les zones défavorisées de la plaine de la Bekaa, du Sud-Liban et du Nord, et est particulièrement intense chez les femmes. Le chômage, dont le niveau officiel est de 8%, atteint certainement deux fois ce taux selon les analyses, et est particulièrement aigu chez les jeunes. La politique monétaire serrée, l'étroitesse de la base fiscale et la récession économique ont provoqué la baisse du revenu réel de nombreux salariés. Une croissance déséquilibrée risque de générer des tensions sociales et l'exploitation de la pauvreté par des organisations politiques qui ont montré leur efficacité en fournissant des services bien nécessaires aux populations marginalisées. Sans intégration sociale adéquate, le problème

de la pauvreté pourrait être déstabilisant, surtout dans les villes. Les programmes publics d'assistance sociale et les réseaux de sécurité sociale n'existent pratiquement pas au Liban, ou alors ont une base étroite, et sont fréquemment mal gérés. Des fonds envoyés de l'étranger par des expatriés soulagent en partie la situation des communautés désavantagées. Il n'y a pas de politique nationale de santé publique. Le système favorise l'équipement et les services curatifs et tertiaires fournis par un secteur privé abondant, plutôt que les soins de santé primaires et la prévention. Il est nécessaire de développer des programmes nationaux visant à endiguer la pauvreté afin de mettre sur pied une politique complète de développement social et de s'occuper de la santé publique.

On essaiera en particulier de développer le rôle des femmes au Liban. Les droits des femmes sont affectés par des formes de sectarisme (il n'y a pas de mariage civil), l'impact des 'meurtres d'honneur', leur faible taux de participation à la vie publique et politique (seulement 2% des 128 députés du parlement sont des femmes et seuls 3 des 300 conseils municipaux sont dirigés par des femmes), en particulier si l'on compare ces éléments au nombre de diplômés universitaires (50% sont des femmes) et à leur contribution au marché du travail (27%).

Environnement. Les ressources naturelles du Liban sont limitées et l'environnement rural est un actif menacé par la faiblesse des investissements en conservation de l'eau et en traitement des déchets, ainsi que par le manque de planification. A l'exception de la ville de Tripoli, il n'y a aucun contrôle de la pollution de l'air et de l'eau. Une grande partie des 220 km de côte pâtit d'un manque de contrôle des évacuations d'égouts, des décharges sauvages et des émissions industrielles, souvent proches des centres urbains. La ville côtière de Sidon a sept sorties d'égouts sauvages. Byblos est affectée par une pollution des eaux souterraines. Le Sud-Liban, qui avait été occupé, a été moins affecté par le développement résidentiel côtier non contrôlé : c'est le moment de concevoir une stratégie adéquate pour la gestion des côtes et pour l'application de la législation dès son adoption. Le Liban ne dispose pas d'un plan d'affectation des sols, ni d'une stratégie de réduction des niveaux de déchets solides et de pollution automobile, ni de protection du littoral. Il y a cependant une prise de conscience accrue par rapport à la valeur économique de plages propres, d'un air sain et de la protection des forêts.

Ressources humaines et éducation. Le principal atout du Liban est la qualification de sa main-d'œuvre. L'éducation et la formation souffrent cependant d'une faible capacité institutionnelle et de gestion, d'une efficacité limitée et d'un manque de qualité. La situation est aggravée par une émigration régulière, en particulier chez les jeunes et les personnes de classe moyenne, par le haut niveau de chômage et le manque de confiance dans l'équité de l'accès aux possibilités économiques. La structure de l'économie est particulièrement biaisée vers le secteur des services (dominé par le secteur public) qui est caractérisé par une faible productivité, en particulier dans sa composante publique, ainsi que par des coûts salariaux élevés et la concurrence d'autres pays de la région (et de la main-d'œuvre syrienne bon marché présente au Liban).

Le secteur privé est très actif dans l'éducation libanaise et a attiré les meilleures compétences pédagogiques et administratives. Les dépenses nationales pour l'éducation sont élevées (9% du PIB) et 60% de ces dépenses proviennent de sources privées. Le taux d'alphabétisation des adultes atteignait 85% en 1997 (65% en 1972), la scolarisation primaire est quasiment totale, et les inscriptions avoisinent les 50% dans le secondaire et 25% dans l'enseignement supérieur. Les différences hommes-femmes ne sont pas

particulièrement significatives. Le gouvernement reconnaît les imperfections du système d'éducation et a initié un certain nombre de réformes, dont toutes ne sont pas encore appliquées. Ces réformes incluent le développement d'un système d'information destiné à soutenir la stratégie d'éducation nationale, la réforme de la capacité administrative de planification stratégique pour l'éducation, la rationalisation de la gestion du personnel enseignant, l'amélioration de sa formation, de sa supervision, de sa nomination et de son évaluation.

Au niveau postscolaire il y a un besoin clair d'écoles de formation professionnelle (source : étude de la Fondation européenne pour la formation), et certains secteurs méritent particulièrement un accroissement de compétences techniques : l'agriculture, les métiers d'art et le textile. Ce type de formation, étroitement lié aux besoins du marché et aux industries et services, permettra d'améliorer la situation générale de l'emploi.

4.3. DEFIS A MOYEN TERME

Le défi du Liban à moyen terme est de mener à bien son programme de réformes dans le but de :

- résoudre son problème de vaste déficit budgétaire par des réformes fiscales, des privatisations et l'amélioration de sa compétitivité ;
- financer les investissements nécessaires dans le secteur social et dans le développement des ressources humaines et l'éducation.

Le succès dans l'amélioration des services sociaux dépend de la possibilité de mettre en oeuvre les mesures de réforme fiscale, notamment la TVA, de moderniser le système d'imposition des revenus et des sociétés, d'améliorer la perception, et de réussir la privatisation, toutes actions qui, soit accroissent les recettes, soit réduisent les dépenses.

Le rythme et l'ampleur des privatisations seront la preuve de la détermination du gouvernement. Quatre secteurs seront offerts aux investisseurs stratégiques : l'électricité (dont bien des factures ne sont pas payées), les télécommunications fixes (et un nouvel appel d'offres pour les licences de téléphonie mobile), les autorités de l'eau et la compagnie aérienne Middle East Airlines. Un préalable nécessaire aux privatisations est l'établissement de mécanismes régulateurs transparents, équitables, indépendants et clairement définis en termes légaux et économiques.

Le Liban doit renverser son flux de main-d'œuvre grâce à de nouveaux investissements dans les services, la haute technologie, et l'industrie. Le Liban devra investir dans des enseignants et des écoles pour répondre à la demande.

Des réformes politiques doivent être rapidement introduites pour améliorer les services d'urgence et de santé dans les zones les plus pauvres, réhabiliter les hôpitaux publics, généraliser l'assurance médicale (la moitié de la population seulement est assurée, de façon publique ou privée) et assurer la formation d'infirmières et de personnel paramédical.

5. VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE COOPERATION

5.1. SITUATION GENERALE DE L'AIDE

L'UE et les États membres restent les principaux bailleurs de fonds du Liban. Au cours de MEDA I le soutien de l'UE au Liban était en moyenne de 260 millions € chaque année (1995-1999), ce qui représente presque 0,5 % du PIB. La moitié environ était accordée comme une aide non remboursable, et le reste sous forme de prêts à taux réduit.

Les principaux bailleurs de fonds en 1999 et 2000 sont l'UE (États membres, BEI, Commission : 31% de l'ensemble de l'aide étrangère), la Banque mondiale (17%), et des fonds arabes (31%). Fin 2000 le portefeuille des prêts au Liban de la Banque mondiale s'élevait à 840 millions €. La possibilité du Liban d'absorber et de décaisser des fonds, allocations ou prêts, est structurellement faible. Les décaissements d'aide atteignent en moyenne 57 millions € par an, ce qui est un taux relativement faible pour un pays dont le niveau de revenu est considéré comme moyen parmi les pays en développement. Le revenu moyen (PIB) par habitant est de 5 200 €, ce qui place le Liban au-delà des limites d'intervention des programmes d'aide de certains bailleurs de fonds.

5.2. COOPERATION DE L'UE

Depuis la signature en 1977 de l'Accord de coopération, le Liban a reçu près de 1,8 milliards € en assistance de la CE :

- 553 millions € en prêts de la BEI (ainsi que 7 millions € de prêts spéciaux de la Commission et 3 millions € de capital à risque géré par la BEI) ;
- 332 millions € en aide non remboursable de la CE (quatre protocoles, MEDA I, autres lignes budgétaires) ;
- plus de 900 millions € des États membres (Italie 50%, France 32%, Allemagne 14%).

L'assistance communautaire a connu un changement d'orientation stratégique volontaire au cours du temps, passant d'une aide à la reconstruction et à la réhabilitation ciblée sur l'infrastructure et le développement rural au début des années 1990, aux priorités de transition et de réforme décidées à Barcelone, et aux programmes sociaux de soutien à la réduction de la pauvreté et à l'équilibre entre les revenus.

Les fonds alloués par la CE au Liban depuis 1977 ont été apportés par quatre protocoles, dont le quatrième et dernier a été signé en 1992. L'ensemble de l'aide financière communautaire apportée au Liban jusqu'en 2000 par les protocoles et MEDA s'est élevé à 330 millions € [cf. annexes I et II pour plus de détails] :

- Quatre protocoles (1977-1995) et autres lignes budgétaires 163,7 millions €
- MEDA I (1995-2000) 166 millions €

MEDA I (1995-2000)

Du fait de la signature en 1995 de la Déclaration de Barcelone et du Partenariat Euro-Med par le Liban, les aides ont été accrues pour répondre aux défis de la transition et des réformes économiques, de la réhabilitation des institutions publiques, de la modernisation de l'industrie et de l'équilibre du développement social.

Six actions principales ont été financées au titre de MEDA I :

- ***Assistance à la réhabilitation de l'administration libanaise (ARAL)(38 millions €).*** Elle a pour objet de renforcer la capacité de planification et opérationnelle des ministères, organismes et institutions d'État, de mener à bien les activités du secteur social. Signée le 4/08/1998.
- Un ***Programme de planification des investissements (21 millions €, plus 4 millions € de fonds des protocoles)*** apporte un soutien en gestion aux institutions d'État responsables des infrastructures et installations, c'est-à-dire l'énergie, l'eau, les transports, les déchets, l'environnement, l'industrie et la planification. Signé le 28/06/1999.
- Le ***Projet de modernisation industrielle (11 millions €)*** a été signé le 2/06/2000 pour aider les PME industrielles du secteur privé à être plus compétitives sur les marchés nationaux et d'exportation.
- ***Une Facilité d'ajustement structurel (50 millions €)*** a été signée le 7/05/2000 pour soutenir la transition et la stabilisation économique du Liban, y compris l'introduction de la TVA. La première tranche de 30 millions € a été décaissée, et les deuxième et troisième décaissements sont à l'étude.
- Un ***Fonds de développement social et économique (25 millions €)*** a été signé en décembre 2000 pour installer un mécanisme de développement social palliant les risques présentés par la transition économique pour les communautés plus vulnérables. Il s'agit de micro-crédits et d'assistance aux ONG, aux municipalités et autres organismes concernés par le bien-être social et les besoins économiques ruraux et urbains.
- ***Bonification des intérêts d'un prêt de la BEI (21 millions €)*** au secteur déchet-eau-environnement de Tripoli.

Une évaluation des programmes déployés par l'UE au Liban est essentielle à l'élaboration de nouvelles actions. Quoique la majorité des projets de MEDA I n'en soient qu'à leurs étapes préliminaires de mise en oeuvre (à la fin 2001), une évaluation et un contrôle continu seront menés pour que les leçons et expériences retirées des actions financées sous MEDA I profitent à MEDA II. Les premières conclusions d'une évaluation globale sont attendues pour la fin de 2002 et devraient être exploitées dans les révisions annuelles du programme indicatif national.

Outre MEDA I, le Liban a bénéficié de 80 millions € d'aides non remboursables accordées aux ONG au titre des lignes budgétaires relatives à la réhabilitation, le cofinancement des ONG, l'aide humanitaire et d'urgence de ECHO, la lutte contre les drogues, et les questions environnementales.

En 2000 cinq projets de réhabilitation ont été agréés pour le Liban (total 9,2 millions €), essentiellement pour répondre aux besoins du Sud-Liban après le retrait israélien en mai 2000. Ces projets de réhabilitation étaient :

- "Programme de réhabilitation du Sud-Liban : restauration du logement et micro-crédits", avec Misereor (Allemagne) et Caritas (Liban) ;
- "Réhabilitation économique et sociale du Sud-Liban" avec Première Urgence (France) et l'Association d'Aide au Développement Rural (Liban) ;
- "Réhabilitation agricole du Sud-Liban" avec l'Istituto per la Cooperazione Universitaria (ICU, Italie) et le ministère de l'agriculture ;
- "Renforcement de capacité et soutien aux ex-prisonniers et à leurs familles au Sud-Liban" avec le the Centre for the Study of Ethnic Conflict, Queens University (Irlande) ;
- "Activités génératrices de revenu dans quatre camps palestiniens au Liban" avec Ricerche e Cooperazione (Italie) et l'UNRWA.

ECHO a fourni une aide significative en 2000 pour réduire les conséquences humanitaires du retrait israélien, en donnant une aide non remboursable de 4,2 millions € à 12 ONG actives dans la santé, l'aide psychologique aux anciens prisonniers, à l'agriculture, aux besoins essentiels des ménages, à la scolarisation des enfants, aux soins aux handicapés (camps de réfugiés palestiniens) ainsi qu'aux actions de déminage humanitaire. Le déminage reste une priorité du soutien communautaire au Sud-Liban et est actuellement financé en dehors de MEDA. Une Étude de niveau un d'incidence des mines, et un programme de déminage humanitaire sont prévus pour 2001 (total 3,1 millions €) au titre de la ligne budgétaire **réhabilitation**.

Les prêts de la BEI au Liban s'élevaient en 2000 à 553 millions €, en plus de 3 millions € de capital risque et de 7 millions € de prêts spéciaux provenant du budget de la Communauté. La Banque a ciblé des infrastructures, comme la distribution électrique, l'aéroport de Beyrouth, le port de Beyrouth, l'eau et les égouts (notamment à Tripoli), les hôtels et la modernisation de l'industrie. Le prêt pour le traitement des eaux usées de Tripoli comporte un subside pour les intérêts pour cause environnementale de 21 millions € provenant de MEDA. La BEI a connu des difficultés en ce qui concerne les décaissements de prêts au Liban, et a dû annuler deux prêts en 2000 : le projet pour la pollution côtière (50 millions €) et un prêt de 11 millions € pour le "Centre national de contrôle technique", du fait de la faible capacité et des délais de mise en oeuvre. Les taux de décaissement des prêts de la BEI sont bas.

La facilité de capital à risque gérée par la Banque est un instrument très utile pour aider à financer les secteurs privé et financier. Les bonifications d'intérêts des projets environnementaux aideront le Liban à faire face aux problèmes importants existant dans des domaines comme la collecte et la gestion des eaux usées.

5.3. COOPERATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET D'AUTRES BAILLEURS DE FONDS

Plusieurs États membres ont des programmes d'aide bilatérale, qui constituent presque la moitié de l'ensemble de l'aide combinée totale de l'UE au Liban depuis 1992. Les principaux États membres en question sont l'Italie (28,4% de la totalité de l'aide de l'UE), la France (14,5%) et l'Allemagne (7,4%).

Les trois principaux bailleurs de fonds de l'UE sont :

- la **France**, qui apporte une assistance technique et de la formation en matière d'éducation, recherche scientifique et administration publique. Elle a fourni des financements pour la reconstruction dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, de l'aviation civile, de l'éducation et de la santé;
- l'**Allemagne**, dont l'aide cible la formation professionnelle et l'environnement;
- l'**Italie**, principal Etat membre donateur, concentre son aide sur le secteur de l'eau (approvisionnement, eaux usées), l'environnement, les agro-technologies, la santé et l'assistance technique. L'Italie a lancé une initiative pour la réhabilitation du Sud-Liban.

D'autres États membres fournissent directement des contributions via des organisations non gouvernementales : l'**Autriche** – éducation, santé, soutien aux ONG; la **Belgique** – santé primaire, formation professionnelle; l'**Espagne** – agriculture, formation professionnelle, handicapés, micro-crédits ; la **Finlande** – santé, éducation; la **Grèce** – santé, environnement; les **Pays-Bas** – soutien aux agences de l'ONU, petits dons aux orphelinats, questions légales; la **Suède** – santé, handicapés, environnement, éducation, démocratie et droits de l'homme; le **Royaume-Uni** – environnement, formation professionnelle, éducation, santé, droits de l'homme, soutien aux ONG.

Il convient de noter que depuis le retrait israélien du Sud-Liban, la CE et les États membres ont apporté un soutien particulier au déminage. Les principaux bailleurs de fonds ont été la CE, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Autres bailleurs de fonds. La **Banque mondiale** a consacré une moyenne de 120 millions € de prêts au Liban chaque année depuis 1992. Elle a un portefeuille de 840 millions € de prêts, dont 42% étaient décaissés à la mi-2000. Les prêts de la Banque couvrent une vaste gamme d'activités de développement : redressement d'urgence d'après-guerre, irrigation, santé, traitement des déchets solides, éducation, réhabilitation administrative, routes, agriculture, secteur de l'énergie, formation professionnelle et technique. La Banque mondiale, comme les autres bailleurs de fonds, rencontre des retards dans la conception des projets, les conditions des contrats et les mécanismes d'allocation.

Deux nouveaux prêts ont été signés en 2000 pour l'éducation (62 millions €) et les infrastructures municipales (88 millions €), et un autre en 2001 pour le développement des communautés (22 millions €).

Les **États arabes du golfe** sont des donateurs importants. Le **Fonds arabe pour le développement économique et social** a engagé 240 millions € entre 1995 et 1999,

essentiellement en infrastructures et en développement des ressources humaines. Au cours de la même période l'**Arabie saoudite** a fourni 165 millions €, également centrés sur les infrastructures (et dans les dernières années sur les hôpitaux, les routes et l'eau), et gérés par le Fonds de développement saoudien. Le **Koweït** cible ses investissements (137 millions €) sur l'infrastructure des transports, les services et le développement social.

Les **États-Unis** ont un programme non gouvernemental aidant les ONG actives dans les zones rurales, y compris le Sud, et apportent depuis 2000 un soutien à l'adhésion à l'OMC. Les allocations non remboursables annuelles tournent autour des 12 à 15 millions €, et devraient s'élever à 45 millions € annuels en fonction des améliorations allant dans le sens du libre-échange. Le **Système ONU** donne environ 16 millions € par an en assistance technique pour la santé, les réfugiés, le développement rural, l'éducation, le développement social et l'agriculture, via son réseau d'agences.

De manière générale, les taux de décaissement de la CE sont faibles (23% de MEDA I avaient été payés à la mi-2001, sans compter le subside en intérêts). La distribution du soutien a connu des retards. Le coordinateur national de l'aide, le Conseil pour la reconstruction et le développement (CRD), devra étudier comment réduire certains délais de gestion relatifs à l'approbation des documents des appels d'offre, la sélection des experts, et la coordination avec les ministères. La stratégie de coopération tiendra particulièrement compte du besoin d'améliorer la capacité libanaise de mettre en oeuvre les programmes d'appui (la décentralisation qui débutera en 2002 devrait en partie améliorer cette situation). Les ressources du projet ARAL de MEDA I seront envisagées à cet effet. Un effort devra également être fait pour assurer la cohérence entre les programmes de la CE et ceux des autres bailleurs de fonds.

6. REPONSE STRATEGIQUE DE L'UE

6.1. PRINCIPES ET OBJECTIFS GENERAUX

La relation entre l'UE et le Liban a évolué de l'Accord de coopération de 1977, qui se concentrait sur les questions commerciales, financières et techniques, vers les trois piliers qui sont les objectifs du Partenariat Euro-méditerranéen et de la Déclaration de Barcelone: dialogue politique, coopération économique débouchant finalement sur le libre-échange, et développement de la société civile, avec une orientation politique ferme en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie. Le Liban s'est engagé à respecter les principes de Barcelone, à signer un Accord d'association et à inclure cet Accord dans sa stratégie de libéralisation et de dérégulation économique.

Dans sa coopération technique et financière, l'UE doit tenir compte des défis à moyen terme du Liban, auxquels il faut répondre par : la stratégie d'ajustement économique du gouvernement (tout en tenant compte du fait que MEDA ne peut fournir une assistance financière importante), dont un élément important est la mise en oeuvre de l'Accord d'association ; du besoin du Liban d'améliorer sa compétitivité sur les marchés commerciaux et des orientations politiques sociales (y compris la réduction de la pauvreté via des investissements sociaux, et le développement des ressources humaines).

Les efforts de coopération de la CE seront concentrés sur des domaines où ils apportent le plus de valeur ajoutée par rapport aux efforts d'autres bailleurs de fonds.

En conséquence, la stratégie de l'UE pour 2000-2006 centrera son soutien sur :

- les réformes institutionnelles, légales et réglementaires ;
- l'ajustement structurel, y compris le développement des ressources humaines, l'ouverture des marchés, la stimulation de la création d'emploi, la réduction de la pauvreté par des programmes sociaux bien ciblés, et l'environnement ;
- la consolidation de l'état de droit, de la bonne gestion publique et des droits de l'homme.

La stratégie aidera le Liban à poursuivre ses programmes de réforme dans ces trois domaines. L'aide de l'UE sera conditionnée par la mise en oeuvre de mesures de réformes appropriées. La mise en place de cette stratégie se fera non seulement dans le plein respect des objectifs inscrits dans le processus de Barcelone, mais aussi par la prise en compte des orientations générales ou spécifiques de la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement (novembre 2000), des Communications sur la prévention des conflits (avril 2001), les droits de l'homme (mai 2001) et l'intégration des questions relatives au genre (juin 2001) ainsi que de la stratégie d'intégration des considérations environnementales dans la politique de développement (mai 2001).

La stratégie de réponse proposée dans le présent document est conforme à la stratégie libanaise de développement durable élaborée dans d'autres contextes internationaux tels que la commission du développement durable des NU ou le plan d'action méditerranéen. Le PIN a été conçu pour garantir une complémentarité avec les activités d'autres des principaux donateurs intervenant dans le pays.

Une attention particulière sera accordée aux possibilités d'inclure les considérations environnementales dans tous les secteurs et activités de développement proposés dans le PIN 2002-2004. Des évaluations d'impact environnemental (EIE) devraient être présentées avant tout financement de grands projets d'infrastructure.

6.2. PRIORITES ET OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA COOPERATION

La stratégie générale de la Commission vis-à-vis du Liban, basée sur l'expérience de MEDA I, se focalisera sur quatre priorités spécifiques :

- ◆ Soutien au processus de réforme économique visant à assurer une croissance et un développement durables, en assurant une mise en oeuvre efficace de l'Accord d'association.
- ◆ Soutien au développement durable et à la réduction de la pauvreté, y compris une aide à la protection de l'environnement.
- ◆ Soutien au développement des ressources humaines.
- ◆ Amélioration du respect des droits de l'homme.

Ces objectifs ont des implications transversales évidentes. La protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté, l'éducation et les droits de l'homme vont de pair. La coopération communautaire répondra à des besoins régionaux internes

particuliers du Liban, tant dans le Sud du pays qui doit encore être intégré dans l'économie nationale, que dans la plaine de la Bekaa et le Nord.

Grâce au programme Tempus III, l'UE s'efforce d'aider les pays méditerranéens partenaires à adapter leur système d'enseignement supérieur aux nouveaux besoins socio-économiques et culturels. Les objectifs de Tempus III seront élargis à une compréhension accrue entre cultures et à un rapprochement entre celles-ci ainsi qu'au développement de sociétés civiles libres et prospères.

6.3. SOUTIEN A LA REFORME ECONOMIQUE

Pour aider le Liban à mettre en oeuvre l'Accord d'association, la stratégie communautaire sera centrée sur des mesures politiques destinées à reconstruire la capacité de décision des institutions, à améliorer les cadres réglementaires, à encourager les bonnes pratiques en matière de gestion publique, et à mettre en oeuvre l'ajustement structurel et la réforme fiscale pour garantir que les améliorations dans le secteur commercial soient complétées par une stabilité économique.

Réforme commerciale et Accord d'association. Le Liban a déjà entamé le processus de réforme nécessaire à son adhésion à l'OMC et à la conclusion et à la mise en oeuvre de l'Accord d'association. Les mesures prises, comme la réforme de la loi douanière visant à simplifier les procédures de dédouanement lourdes et obsolètes, la réduction des tarifs douaniers, l'abolition des tarifs douaniers sur les matières premières et les biens semi-finis, la politique de libéralisation aérienne pour les vols arrivant à ou partant de Beyrouth, et l'accroissement des prêts subsidiés aux petites entreprises, aideront à stimuler la demande.

Pour soutenir et assurer les réformes politiques qui assureront au Liban une politique commerciale moderne, en mettant en oeuvre des mécanismes de soutien appropriés, et pour s'assurer qu'elles sont appliquées, un certain nombre d'actions accompagneront la mise en oeuvre de l'Accord d'association, parmi lesquelles :

- aider les autorités douanières à se moderniser en leur permettant d'adopter des normes de classification tarifaire internationales, d'installer un système de déclaration électronique des marchandises, d'éliminer les coûts de dédouanement inutiles, et d'introduire un système de résolution équitable des litiges.
- créer un bureau des normes efficace. L'agence nationale est LIBNOR. Elle fournit ses services à l'industrie, réglemente les normes techniques et évalue la conformité des produits disponibles sur le marché libanais. Il n'y a pas de laboratoire de test accrédité. Un effort significatif d'amélioration de la publication et de l'application des standards et normes aidera le commerce libanais et réduira l'incidence des barrières non tarifaires, ce qui permettra finalement au Liban de conclure des accords de reconnaissance mutuelle appropriés avec l'UE. La stratégie de l'UE devrait être de renforcer les liens entre les associations européennes de normalisation, au niveau national et de l'UE, et LIBNOR. Des acteurs du secteur privé peuvent participer activement à la rédaction de projets de normes, et devenir des contrôleurs de conformité accrédités. La stratégie de l'UE devrait renforcer cette institution et, par le biais du Programme de modernisation industrielle de MEDA I, fournir aux fabricants et aux fournisseurs de services libanais des données systématiques sur les marchés européens et mondiaux, les exigences vis-à-vis des importations, les normes et les partenaires commerciaux.

- développer l'apport de conseils techniques aux agriculteurs pour qu'ils sachent ce qu'ils doivent produire pour les marchés d'exportation, comment se conformer aux exigences phytosanitaires, assurer une livraison rapide de leurs champs jusqu'aux marchés, tout ceci grâce à un investissement dans des services d'appui, des chambres froides, des transports et des informations de marketing. Cette action est transversale par rapport aux programmes de développement social ou rural, et constitue un moyen pratique de soutenir les opportunités commerciales du Liban avec ses partenaires d'Euro-Med et arabes.

Étant donné la grande portée future de l'Accord d'association, il conviendrait de soutenir les autorités par une campagne publicitaire bien ciblée, visant les entreprises, les chambres de commerce, les institutions professionnelles et d'autres organismes concernés, dans le but d'accroître la conscience d'un partenariat entre l'Union et le Liban et entre le Liban et ses voisins euro-méditerranéens.

Réformes fiscales et financières. Le Liban fait face au double défi de reconstruire sa base d'imposition et son système fiscal et de contrôler ses dépenses publiques. Les taux d'intérêt nationaux élevés, nécessaires au soutien de la stabilité monétaire, freinent l'activité économique. Une réforme fiscale est indispensable et la stratégie de l'UE doit être d'encourager les autorités à réviser leur système fiscal, à mieux gérer la dette et à aller de l'avant dans la privatisation, tant pour engranger des recettes exceptionnelles par la vente d'actifs de l'État, que pour réduire leur ponction sur le trésor public. La base de la réforme fiscale est l'introduction de la TVA en 2002, qui est en cours, avec un soutien de 50 millions € au titre de la facilité d'ajustement structurel de MEDA. L'administration fiscale du ministère des finances a besoin d'être modernisée et informatisée, ce qui permettra de mettre en relation tous les éléments des recettes (douanes, grands contribuables, impôt sur les revenus, taxe professionnelle, TVA) et d'enregistrer tous les contribuables. Des mesures sont prises pour améliorer le contrôle de l'évasion fiscale et de la perception fiscale, et pour introduire un impôt général sur les revenus. Ceci permettra une meilleure répartition de la charge fiscale et stimulera la confiance en un système équitable et juste.

La privatisation est fondamentale pour le gouvernement. Les organismes d'État à privatiser sont la ligne aérienne MEA, Électricité du Liban, la société de téléphonie fixe, et l'autorité gérant l'eau. La coopération communautaire aidera le gouvernement à gérer le processus (tant au point de vue légal qu'administratif) et à éviter des retards dus aux restructurations ou aux négociations relatives aux licenciements. Les recettes des privatisations sont cruciales pour remédier au problème de la dette à moyen terme.

Si le Liban a un secteur financier relativement ouvert, il faut encore améliorer le cadre réglementaire et le contrôle des banques (dont les niveaux de capitalisation doivent être augmentés), des compagnies d'assurance et des sociétés boursières. En vue des futurs accords d'accès au marché des services, prévus par l'Accord d'association, des mesures préliminaires visant à mieux conformer le cadre réglementaire aux normes de l'UE soutiendront la candidature à l'Accord.

6.4. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La CE soutiendra la conception d'un programme national de réduction de la pauvreté et d'une politique complète de développement social visant à permettre à tous d'avoir accès aux services sociaux. La stratégie communautaire aidera à canaliser les ressources dans le but d'aider les pauvres à créer de petites entreprises d'artisanat et agricoles dans leurs

communautés, en employant des micro-crédits et en bénéficiant de centres de services pouvant leur donner des conseils techniques pour leur activité, tout au long de la période de remboursement du prêt. Des groupes extrêmement vulnérables, trop fréquemment oubliés par les programmes sociaux, seront spécialement visés par cette action, comme les enfants des rues et les familles à très faible revenu dirigées par des femmes. Un soutien sera apporté aux agriculteurs et aux petites et moyennes entreprises agro-industrielles par la mise sur pied de centres de soutien agricoles qui fourniront les conseils pratiques et l'assistance technique nécessaires au démarrage de nouvelles petites entreprises, à la diversification des récoltes, à leur production, leur commercialisation et leur emballage. Ces centres seront répartis dans tout le pays (quatre ou cinq centres régionaux). Il en résultera une augmentation de l'emploi et des revenus des pauvres, ruraux et urbains, et des agriculteurs.

Une initiative CE concernant les programmes sociaux avait été lancée sous MEDA I avec la création du Fonds de développement social et économique (25 millions €) au sein du CRD. Cette nouvelle institution apportera des fonds, y compris sous forme de prêts, d'aides non remboursables et d'assistance technique, à des projets visant la création d'emploi ou la génération de revenus dans des zones de développement prioritaires souffrant d'une grande pauvreté. Ce fonds, mis en oeuvre au cours de 2001 deviendra effectif à la fin 2001. Les activités soutenues dans le secteur social seront complétées par celles du Fonds social. Le programme MEDA I "Assistance à la réhabilitation de l'administration libanaise" (38 millions €) est un instrument supplémentaire pour renforcer la capacité des organismes publics s'occupant des programmes sociaux et de la réduction de la pauvreté. La réduction de la pauvreté se poursuivra sous MEDA II avec une contribution initiale de 15 millions € pour un "Programme de développement social et rural intégré" qui courra de 2002 à 2004. Là où il conviendra, l'assistance de l'UE aux questions sociales et de réduction de la pauvreté (y compris les réfugiés palestiniens) sera fournie par des instruments budgétaires spécifiques traitant la réhabilitation et le déminage (incluant un soutien au renforcement de la capacité à développer une stratégie nationale de déminage au Liban).

Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'environnement par les principaux bailleurs de fonds (BEI, Banque mondiale) dans des projets d'infrastructure, le plus souvent relatifs à la gestion des déchets, ainsi que par le programme LIFE financé par l'UE. Des actions prioritaires devraient également inclure des systèmes de gestion de la qualité de l'air dans les villes, l'élimination des déchets urbains et industriels, la réglementation des égouts côtiers, la gestion du trafic urbain, l'affectation des sols, spécialement en ce qui concerne le littoral, et le contrôle de l'érosion des sols. La faiblesse de la gestion de l'environnement s'étend à la préservation de l'héritage culturel et au développement d'un tourisme durable et respectant l'environnement. De plus, cette faiblesse affecte l'approvisionnement en eau : alors que le pays bénéficie de précipitations adéquates, certaines régions manquent d'eau, et certaines de ces pénuries sont aggravées par la faible qualité des (ou l'absence de) stations d'épuration. La stratégie communautaire doit être une coopération à la planification politique, sur base du programme de planification des investissements de MEDA I, dans le but de préparer une série de projets de soutien, tel que des plans de maîtrise du trafic urbain et des plans d'affectation des sols.

6.5. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Pour compléter le soutien de la CE aux stratégies de réduction de la pauvreté et de développement social, il sera nécessaire de prévoir des mesures d'accompagnement fournissant des services d'éducation là où ce sera le plus nécessaire, principalement aux groupes n'ayant que de faibles revenus, pour permettre un recyclage et une formation professionnelle destinés à compenser les effets de la réglementation et de la privatisation. L'UE a conçu et mis en oeuvre différents mécanismes pour réintégrer dans la vie économique la main-d'œuvre licenciée suite à la restructuration et à la privatisation des industries. Ceci exigera un renforcement des possibilités de formation professionnelle, et sera réalisé en coordination avec la Banque mondiale et le PNUD, tous deux actifs dans ce domaine.

6.6. GARANTIR LES DROITS INDIVIDUELS ET LES DROITS DE L'HOMME

Il reste du chemin à faire en ce qui concerne le renforcement des autorités responsables de l'application des lois, le fonctionnement de l'appareil judiciaire, l'amélioration des conditions carcérales, et le soutien des ONG actives dans ce domaine. La CE accorde la priorité à l'état de droit, à l'équité et à la justice, et aux droits de l'homme et de l'individu, et sa stratégie sera d'étendre son expérience à ce propos au Liban pour renforcer ces droits et encourager le Liban à adhérer aux conventions internationales lorsque ceci s'avère nécessaire. La CE devrait également améliorer la compréhension des processus légaux et judiciaires.

L'image des droits de l'homme au Liban est ternie par les conditions dans les camps de réfugiés palestiniens et par la détention de citoyens par les forces de sécurité au mépris des procédures légales.

6.7. COHERENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

La stratégie proposée pour la coopération communautaire, ses objectifs et ses domaines d'intervention sont conformes à la politique de la CE relative au commerce, au développement, à la société civile et aux principes euro-méditerranéens mentionnés dans la Déclaration de Barcelone et confirmés dans les Conclusions de Marseille.

Le soutien aux réformes commerciales et économiques tient compte de la politique et des intérêts de la CE : harmonisation de la législation libanaise avec l'acquis communautaire, demande d'adhésion à l'OMC, et finalement atteindre le libre-échange avec l'UE et les autres pays pratiquant le libre-échange. La stricte application de règles légales concernant les investissements et le commerce permettra d'attirer des entreprises et des investisseurs de l'UE grâce à l'instauration d'un cadre légal et réglementaire plus stable.

Le soutien de l'équilibre social, de la réduction de la pauvreté, de la protection de l'environnement, et de la promotion des droits de l'homme sont compatibles avec la politique communautaire vis-à-vis de ses partenaires méditerranéens et avec la politique générale de développement vis-à-vis des pays tiers. La stratégie tiendra parfaitement compte du Programme régional euro-med MEDA et de ses implications pour l'intégration régionale. La stratégie et les programmes soutenus seront cohérents avec les approches et les mesures de prévention des conflits.

6.8. COMPLEMENTARITE AVEC LES ACTIVITES DES ÉTATS MEMBRES ET DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS

États membres. La stratégie proposée complète les activités de coopération bilatérale des États membres au Liban (l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Espagne comptent pour 20% de l'aide globale, indépendamment de l'aide communautaire financée par le budget de la CE). L'aide des États membres se fait par le biais de différents instruments (aides non remboursables, prêts à intérêt réduit, crédits commerciaux liés aux aides) et sous la forme d'assistance technique, de formation, d'études et de construction d'infrastructures. La plus grande partie de l'aide est consacrée à l'environnement, la santé, l'éducation et la formation, ainsi qu'aux agro-technologies. Le financement des infrastructures destinées à l'eau et aux déchets bénéficiera d'actions politiques soutenues par la CE aussi bien dans le domaine de la réforme économique (privatisation des autorités de l'eau) que dans celui de la protection de l'environnement (comme le renforcement des normes de pollution industrielle et de gestion des déchets). Les stratégies concernant l'éducation compléteront également celles des États membres.

La complémentarité des actions sera assurée par une coordination avec les États membres à Beyrouth. Les ambassades sont régulièrement informées à l'avance de la programmation et des projets de la Commission, et reçoivent un rapport à posteriori. Il y a également des réunions de coordination politique et économique organisées par la Présidence. Comme requis par le règlement modifié du MEDA, ces contacts et échanges d'information seront intensifiés au fur et à mesure que la stratégie communautaire est définie et mise en oeuvre. Des contacts avec les États membres ont également lieu à Bruxelles sous l'égide des différents comités de gestion. Le but est d'impliquer les États membres dans toutes les étapes de la préparation de la stratégie communautaire pour le Liban.

Autres bailleurs de fonds. La stratégie proposée est cohérente avec celles des autres bailleurs, comme la Banque mondiale. Étant donné le rôle de premier plan des États arabes du golfe, nous proposons d'augmenter la coordination avec chacun des Fonds arabes. La coordination avec la Banque mondiale est complète et des échanges d'information ont lieu à Washington, Bruxelles et Beyrouth. Les prêts de la Banque soutenant la réduction de la pauvreté (par son projet de développement des communautés), les infrastructures et la modernisation de l'industrie profiteront particulièrement du renforcement des mesures politiques relatives au commerce, à la réforme fiscale, à l'éducation et aux actions sociales et environnementales proposées dans la stratégie communautaire.

L'analyse à la base de la présente stratégie correspond bien aux conclusions de l'ONU mentionnées dans le rapport du PNUD 2000 sur l'assistance externe au Liban. La coordination avec d'autres bailleurs sera renforcée par le biais des agences des Nations Unies et de contacts directs avec les autres bailleurs pour assurer la complémentarité et la cohérence de la coopération communautaire.

Le Programme indicatif national pour 2000-2004 tient compte des priorités principales de l'assistance communautaire, et réserve les autres priorités pour les phases suivantes de la période concernée par le présent document stratégique. Comme l'Accord d'association devrait être conclu en 2002, il faut soutenir dès le départ les réformes commerciales. Il est également important de mettre en oeuvre rapidement les réformes fiscales et financières pour garantir que les réformes économiques participent à la restructuration de l'économie libanaise. Étant donné l'urgence d'assurer un meilleur équilibre social et une réduction de la pauvreté, un programme social sera inclus dans le PIN 2002-2004. Les questions

relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la formation professionnelle seront traitées en priorité dans la deuxième phase de l'assistance (2005-2006).

6.9. RISQUES

La mise en oeuvre de la stratégie proposée est tributaire d'un certain nombre de risques et d'incertitudes d'intensité variable liés à la situation politique et économique tant régionale qu'interne. Une évaluation de ces risques et des effets éventuels déjà identifiés de ceux-ci sur la stratégie et le programme PIN est présentée ci-après.

Détérioration du conflit israélo-arabe et effets de retombée sur l'Hezbollah, les réfugiés Palestiniens et les groupes palestiniens radicaux implantés au Liban. Ces éléments pourraient entraîner les mouvements de résistance dans un conflit plus ouvert avec Israël, provoquer des représailles et déstabiliser l'équilibre déjà fragile du Liban. Un lancement efficace, dans les délais souhaités, des réformes économiques et budgétaires, des programmes sociaux et d'actions de défense des droits de l'homme contribuerait à renforcer la capacité du Liban à se prémunir contre ce scénario.

Dégradation de la dette publique, récession économique et effondrement financier éventuel. L'impossibilité pour la Banque du Liban de maintenir son soutien à la livre libanaise, la perte de confiance dans la stratégie monétaire adoptée et le recouvrement des créances détenues généralement par les banques libanaises pourraient donner lieu à une dévaluation substantielle, à la déstabilisation de l'économie et à l'aggravation de la récession, anéantissant ainsi l'action entreprise par les pouvoirs publics dans le domaine de la TVA et d'autres régimes fiscaux, et affecteraient le calendrier prévu de l'ajustement macro-économique global nécessaire à la restructuration de l'économie. La stratégie de réforme économique envisagée doit donc être maintenue fermement, étant donné que sa logique reste défendable, même face aux remous d'une dévaluation accentuée.

Action ferme engagée à l'encontre de groupes cibles libanais par suite des attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis. En désignant certains groupes et, principalement, l'Hezbollah, comme cible de mesures de rétorsion, le risque existe d'accentuer les effets de l'instabilité politique interne et d'entraîner la chute du gouvernement. Cet enchaînement affecterait négativement le rythme et l'orientation de l'évolution économique, de même que la mise en oeuvre de l'accord d'association.

Détérioration des revenus et disparités sociales. Un clivage croissant du niveau de bien-être et d'accès aux services entre riches et pauvres ou d'une classe politique à l'autre entraînerait un risque de désordre social et d'instabilité politique, ce qui constitue un argument supplémentaire pour accélérer les programmes économiques et sociaux envisagés dans la stratégie.

Capacité de mise en oeuvre par les autorités libanaises. Bien que la stratégie pronée vise à sélectionner des instruments parfaitement adaptés aux limites de la capacité d'absorption du Liban et en dépit de l'investissement consacré à des programmes tels que la réhabilitation de l'administration libanaise dans le cadre de MEDA I, le risque existe que le calendrier des actions proposées ne se relâche. Ce danger pourrait affecter, dans le PIN, essentiellement le programme de développement rural, modérément le programme environnemental (en raison de l'élément "bonification d'intérêts" tributaire des modalités des prêts BEI) et marginalement les mesures de réforme commerciales, qui devront faire l'objet d'une facilité d'ajustement sectoriel, forme d'aide budgétaire assortie de conditions strictes.

7. LIBAN : PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004

7.1. CONTEXTE

Le Liban est quasiment prêt à conclure un Accord d'association. Un Accord provisoire contenant les stipulations commerciales devrait entrer en vigueur dès la signature de l'Accord. La procédure d'adhésion à l'OMC a été entamée, et l'adhésion est envisagée pour 2004. Le défi auquel le Liban fait face est de préparer les fondations administratives, légales et institutionnelles nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord.

La libéralisation des marchés, la réduction du rôle de l'administration dans l'activité économique et la dérégulation sont les éléments essentiels de la stratégie officielle pour relancer la croissance, dont le secteur privé sera le moteur. La réforme fiscale complétera cette approche. La réduction des tarifs douaniers exige de nouvelles sources fiscales. La TVA doit être introduite en 2002 et d'autres réformes sont prévues pour bientôt en ce qui concerne les impôts sur le revenu et les impôts des sociétés. Les recettes des privatisations aideront à soulager la pression sur le déficit budgétaire.

La réforme économique a des conséquences sociales. Dans le but de remédier à la pauvreté et aux écarts de revenus, ainsi que pour permettre aux groupes les plus pauvres, en particulier les femmes, de pouvoir augmenter leurs revenus, un programme de développement rural intégré sera proposé pour faire coïncider les possibilités de production et les compétences commerciales des populations rurales et urbaines pauvres avec les demandes et opportunités du marché.

Le Programme pour 2002-2004 sera fondé sur les actions entreprises sous MEDA I et relatives à la transition économique, la modernisation et l'aide sociale.

Pour répondre à chacun de ces défis, les priorités suivantes ont été retenues pour la période 2002-2004.

- ◆ **Priorité 1** : Développement du secteur commercial. Cette priorité impliquera la modernisation du cadre législatif, institutionnel et réglementaire nécessaire au lancement des aspects commerciaux de l'Accord d'association, ainsi que des moyens pour améliorer la compétitivité et la capacité des producteurs à l'exportation, spécialement dans l'agro-industrie.
- ◆ **Priorité 2** : Programme de développement rural intégré pour réduire la pauvreté. Ce programme sera national et aidera les agriculteurs et l'agro-industrie à développer des produits adaptés à l'exportation, y compris vers l'UE (conformément à l'Accord d'association), et à pratiquer de nouvelles méthodes commerciales, de stockage et de distribution. Ce programme soutiendra les populations rurales pauvres, dont beaucoup dépendent de l'agriculture, et les entreprises agro-industrielles petites et moyennes.
- ◆ **Priorité 3** : Soutien à la protection de l'environnement. Ce soutien a pour objet de renforcer la capacité des organismes nationaux de protection de l'environnement à concevoir et appliquer une législation visant à protéger les côtes, à gérer les zones côtières et à protéger les sites naturels. Il peut prévoir des bonifications d'intérêts des prêts de la BEI destinés aux installations d'épuration des eaux usées.

- ◆ **Priorité 4 : Programme Tempus** de soutien aux échanges et à la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, afin de répondre aux besoins socio-économiques du Liban et d'assurer une meilleure compréhension entre cultures.

A titre indicatif, le montant total des ressources disponibles pour le Liban au titre du PIN 2002-2004 s'élève en moyenne à au moins 25 millions € par an.

7.2. CONTENU DU PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR COMMERCIAL

1. Justification. Le Liban va préparer la mise en oeuvre des stipulations commerciales de l'Accord provisoire (d'association) au début de 2002. Ceci exigera un grand effort pour moderniser la législation commerciale et les règlements relatifs aux affaires, et pour créer les institutions responsables de mener à bien les réformes commerciales et de se conformer aux obligations de l'Accord d'association (concurrence, normes et standards, protection de la propriété intellectuelle, antidumping). Ces lois et institutions n'existent pas encore ou sont embryonnaires et doivent être renforcées. Pour pouvoir tirer parti de l'Accord et améliorer la balance commerciale, les exportateurs devront avoir un meilleur accès aux informations concernant les marchés et les règles d'importation de l'UE et des autres pays. Étant donné les problèmes actuels de classification douanière et de dédouanement dans les ports, une intégration importante des lois, des procédures et des administrations douanières est fondamentale pour pouvoir appliquer l'Accord et réussir la stratégie de libéralisation commerciale du Liban.

2. Objectifs spécifiques. Le but de ce soutien est de finaliser la préparation de l'application concrète de l'Accord d'association. Cet objectif comporte plusieurs éléments :

- ◆ Soutien à la modernisation et à l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire du secteur commercial national avec celui de l'UE, pour créer un environnement approprié permettant aux entreprises d'être concurrentielles dans un marché libre ; ce soutien sera complété par une campagne publicitaire expliquant les termes de l'Accord au monde des affaires.
- ◆ Assurer la protection et la promotion des investissements par un code des investissements modernisé et intégré, qui sera appliqué, et donc supprimer les obstacles auxquels se heurtent les capitaux étrangers qui souhaitent entrer au Liban ou en ressortir.
- ◆ Apporter un soutien aux exportateurs qui cherchent des informations précises sur les marchés de l'UE et d'ailleurs, et les aider à améliorer leur compétitivité, spécialement dans l'agro-industrie, pour que l'Accord puisse visiblement générer des opportunités pour tous les secteurs commerciaux.

3. Résultats attendus. Sur le plan commercial : progrès vers l'élimination complète des tarifs douaniers, renforcement des règlements antidumping, suppression des barrières non tarifaires, rédaction de lois sur la concurrence, préparation de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle (pour prévenir la violation de brevets, de droits d'auteur, de

marques commerciales, de conception industrielle), reconnaissance des normes et standards de l'UE et renforcement des laboratoires de test accrédités pour faciliter la vente et l'achat de produits ; amélioration des normes de l'industrie alimentaire en ce qui concerne les exigences phytosanitaires des exportations libanaises, et assistance technique pour identifier des marchés de niche, de manière à améliorer la compétitivité des entreprises ; modernisation de l'administration douanière ; création d'un système d'informations commerciales pour accroître la connaissance des marchés d'exportation et d'importation. La réforme du code des investissements facilitera l'accès des capitaux étrangers aux marchés libanais, aux marchés des privatisations et à des affaires en partenariat, d'une manière équitable et transparente basée sur le respect de la loi.

4. Indicateurs de performance. Nouvelles lois commerciales adoptées ; nombre de plaintes concernant les retards douaniers et la classification tarifaire ; nombre de nouvelles normes établies ; nombre de renseignements commerciaux demandés au et ayant reçu une réponse du centre d'information commerciale ; existence de laboratoires de test accrédités pour la vérification de la conformité aux normes.

5. Description succincte. De l'assistance technique, de la formation et des équipements sont requis pour les éléments suivants :

- ◆ **Modernisation du cadre législatif et réglementaire.** Modernisation des lois sur le commerce international (dont certaines datent des années 1950), intégration des procédures de délivrance et de validation de licences.
- ◆ **Réforme des procédures et administrations douanières** dans le cadre de l'Accord d'association et de l'adhésion à l'OMC : réforme de la structure des tarifs douaniers et des codes de classification et d'évaluation ; systèmes de dédouanement dans les ports ; adoption des règles d'origine ; informatisation des données commerciales d'import/export.
- ◆ LIBNOR, ou l'introduction d'un ensemble complet de **normes et standards** ; encouragement de l'accréditation internationale d'agences de certification libanaises privées ; création de laboratoires de test au service des importateurs et exportateurs.
- ◆ **Stimulation des investissements** : suppression des obstacles dus à l'administration et aux procédures rencontrées par les investisseurs étrangers ; assurer par la loi des garanties, des protections et des possibilités d'arbitrage ; instaurer une approche de "guichet unique" pour la délivrance des licences et permis.
- ◆ Création d'un **centre d'information commerciale** aidant le secteur privé, les importateurs et les exportateurs à identifier des marchés internes et étrangers. Soutien à une **campagne de sensibilisation** visant les entreprises et le grand public.
- ◆ Préparation des lois et institutions nécessaires pour appliquer les règles de la **concurrence** et des **droits de propriété intellectuelle** (travaux préparatoires pour un Conseil de la concurrence et un Bureau des brevets, et moyens légaux de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dès que l'Accord d'association rentrera en vigueur).

- ◆ Adaptation de **l'agro-industrie libanaise** aux besoins modernes du marché des produits alimentaires, pour qu'elle se conforme aux exigences sanitaires et phytosanitaires.

6. Calendrier. Le projet débutera au cours de l'année 2002.

7. Conditions. Le gouvernement libanais doit : adopter une nouvelle législation commerciale conforme aux exigences de l'Accord d'association ; progresser vers l'Accord d'association et dans son processus d'adhésion à l'OMC ; pratiquer une bonne gestion publique ; assurer la transparence.

8. Budget. Nous suggérons un budget de 45 à 55 millions € et pensons qu'une facilité d'ajustement sectoriel liée à une série de conditions bien définies serait le mécanisme le plus adéquat.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ SOCIAL ET RURAL

1. Justification. Le fait qu'environ un tiers de la population soit dépourvu des services de base rend évident le besoin de combler les écarts de revenus, de réduire la pauvreté et de structurer la croissance et le développement d'une manière équilibrée. L'agriculture est la principale activité de la majorité de la population dans les zones rurales. Apporter une assistance technique aux agriculteurs et à l'agro-industrie pour leur permettre de diversifier leurs récoltes et améliorer le stockage et la commercialisation de leurs produits permettra à un segment important de la population d'augmenter ses revenus, et le Liban sera ainsi mieux placé pour exploiter les marchés d'exportation de récoltes spécialisées et tirer parti des opportunités que présente l'Accord d'association. Le projet couvrira toutes les zones agricoles, y compris le Nord, la zone de Hermel, la plaine de la Bekaa et le Sud-Liban.

2. Objectifs spécifiques. Augmenter le niveau des revenus dans les zones défavorisées par un réseau de centres de soutien agricole régionaux gérés par le ministère de l'agriculture en collaboration avec des ONG ; apporter un savoir-faire technique en matière d'agriculture et d'agro-industrie pour produire et exporter des fruits, céréales et légumes adéquats. Cette dernière action comprendra des activités de formation pratique pour les agriculteurs et les petites entreprises agro-industrielles. Une priorité sera accordée aux initiatives générant des revenus pour les femmes chefs de famille, les chômeurs et les jeunes peu scolarisés.

3. Résultats attendus. Un réseau de centres de soutien sera mis sur pied sous la supervision du ministère de l'agriculture pour apporter aux agriculteurs et à l'agro-industrie de la formation et de l'assistance technique. La population ciblée est constituée des communautés et familles rurales agricoles, dont un grand nombre ne peuvent satisfaire leurs besoins de base. Le résultat de l'action est qu'elles bénéficieront d'une meilleure activité économique, de plus d'emplois et de revenus plus élevés. Le programme améliorera les capacités d'exportation du Liban, et donc sa balance commerciale. Les populations rurales seront mieux stabilisées. Dans le Sud-Liban et dans les zones où sont cultivées des drogues illicites, l'amélioration de l'économie apportera plus de stabilité, réduira les discordes entre les différents groupes et sectes, et réduira les cultures illégales.

4. Indicateurs de performance. Création de centres de soutien agricole régionaux ; nombre de demandes d'aide reçues par ces centres régionaux ; nombre d'entreprises agro-industrielles créés ; taux de croissance des ventes de produits agricoles, à l'intérieur du pays et à l'exportation.

5. Description succincte. Le projet sera géré par le ministère de l'agriculture et sera décentralisé en centres régionaux fonctionnant en collaboration avec des ONG appropriées. Ces centres régionaux apporteront aux agriculteurs, et surtout aux groupes défavorisés, une assistance technique, de la formation pratique, ainsi que certains équipements. Ils donneront des conseils sur la manière de concevoir et mettre en pratique des plans d'affaires, sur les aspects techniques de l'agriculture, la production agricole, les aliments préparés, la distribution des produits, leur stockage et leur commercialisation. Des conseils seront également donnés aux agro-industries petites et moyennes.

6. Calendrier. Le projet démarrera en 2003 et s'étendra sur 36 mois.

7. Conditions. Participation complète du ministère de l'agriculture, fourniture de locaux et d'installations pour les centres régionaux.

8. Budget. Nous suggérons un budget de 10 à 15 millions € pour couvrir les frais de l'assistance technique et des équipements.

SOUTIEN À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Justification. Le Liban doit faire face à plusieurs défis relatifs à l'amélioration des infrastructures liées à l'environnement, de la législation et des institutions s'occupant de la dégradation de l'air, des sols, de l'eau et de la pollution marine, due en grande partie au manque de contrôle pendant la guerre civile et la reconstruction d'après-guerre. Les problèmes essentiels sont les égouts sur le littoral, les déchets industriels, les décharges côtières généralement proches des centres urbains, l'incinération des déchets, la pollution de l'air due aux véhicules et le déboisement. Le départ des troupes israéliennes du Sud-Liban en 2000 a rendu encore plus urgent le besoin d'assurer la protection et la gestion de l'environnement au fur et à mesure que les autorités de l'État reprenaient possession de cette partie du pays.

2. Objectifs spécifiques. Améliorer la qualité de l'environnement au Liban, renforcer le cadre politique et les organismes nationaux concernés par la législation environnementale et son application, renforcer la capacité de gestion dans les zones côtières pour réduire la pollution des rivières, de la mer et de l'air et soutenir la protection des sites naturels.

3. Résultats attendus. Le soutien aux systèmes de traitement des eaux usées permettra de réduire une source de pollution importante. Le programme de gestion des zones côtières améliorera la planification et l'affectation des sols à des installations industrielles, touristiques et résidentielles tout au long des 220 km de côtes libanaises, et en particulier dans le sud où il reste de bonnes possibilités de développement immobilier. Le programme de protection des sites naturels augmentera le potentiel touristique et rendra certaines zones à nouveau disponibles pour la population. Les organismes environnementaux libanais bénéficieront d'une compétence en matière de protection, de gestion et d'application des lois en matière d'environnement.

4. Indicateurs de performance. Rédaction d'une législation relative à l'environnement couvrant toutes les formes de pollution ; amélioration de la qualité et de la quantité des ressources naturelles (niveau de la pollution de l'air, zones brûlées, zones forestières) ; réduction des volumes des égouts et des déchets non-traités dans les centres urbains ; nombre de parcs nationaux et de sites naturels rendus au public ; conception d'un plan général de gestion des zones côtières.

5. Description succincte. Le programme comprendra de l'assistance technique et peut-être un subside pour les intérêts de tout ou partie du prêt de la BEI pour les installations de traitement des eaux usées. Il sera géré par le ministère de l'environnement ainsi que par l'autorité de l'eau (dans le cas du subside pour les intérêts) et l'organisme responsable de la gestion des déchets. Il inclura un soutien technique aux organismes qui doivent préparer et faire appliquer les stratégies et la législation relatives à l'environnement. Il impliquera la collaboration des municipalités et autres autorités urbaines, des ONG concernées par l'environnement, et des opérateurs et acteurs du secteur privé (comme dans le tourisme).

6. Calendrier. Le projet démarrera en 2004 et s'étendra sur 36 mois.

7. Conditions. Mise en oeuvre du prêt de la BEI ; adoption et application réelle d'une législation sur l'environnement ; adoption d'un plan général de gestion des zones côtières. La composante de renforcement de la capacité institutionnelle (gestion des zones côtières, protection des sites naturels) débutera d'abord, et les éventuelles bonifications d'intérêts seront envisagées une fois que cette composante institutionnelle sera en bonne voie.

8. Budget. Jusqu'à 25 millions € pour couvrir l'assistance technique, certains équipements et le soutien aux programmes d'échange du personnel libanais en vue de renforcer sa capacité institutionnelle (7 millions €); éventuellement subside pour intérêts (jusqu'à 18 millions €).

PROGRAMME TEMPUS

1. Justification. Compte tenu du rôle important joué par l'enseignement supérieur pour le développement des ressources humaines et des qualifications professionnelles, ainsi que par l'échange pour promouvoir la compréhension entre cultures, la nécessité s'impose d'instituer une coopération UE-Liban au niveau de cet enseignement. Elle a déjà apporté une contribution substantielle à la stabilité sociale et politique des régions considérées et encourage une appréciation mutuelle encore accrue des objectifs communs du secteur de l'éducation.

2. Objectif spécifique. L'extension du programme TEMPUS vise à renforcer et à approfondir l'ensemble du réseau de relations entre pays éligibles, grâce à l'accent qui est mis sur la coopération dans l'enseignement supérieur. Une contribution significative devrait être apportée ainsi à la réalisation des objectifs sociaux et culturels de Barcelone, de façon à aider le système d'enseignement supérieur du Liban, son personnel et ses étudiants, à tirer parti de la mondialisation de l'éducation universitaire.

3. Résultats attendus et indicateurs de performance. Étoffement et réaménagement des cursus dans les domaines prioritaires; réforme et développement des structures et des établissements d'enseignement supérieur ainsi que de leur gestion; développement de la formation, de façon à conférer les qualifications utiles dans le cadre de la réforme économique (amélioration des liens entre l'industrie et le système éducatif).

4. Description succincte. Participation au programme Tempus III et, notamment, à des projets européens communs (actions communes d'enseignement et de formation, mesures nécessaires à la réforme et au développement de l'enseignement supérieur, promotion de la coopération entre universités, industries et institutions, amélioration de la mobilité des enseignants, du personnel administratif des universités et des étudiants); mesures structurelles ou complémentaires; bourses individuelles aux enseignants, chercheurs, formateurs, administrateurs d'université, aux fonctionnaires des ministères, personnes chargées de la programmation de l'enseignement et autres experts, afin de leur permettre de participer à des stages visant à promouvoir la qualité, le développement et la restructuration de l'enseignement supérieur et de la formation.

5. Calendrier. Le programme s'étendra de 2003 à 2004.

6. Budget indicatif. 3 millions € couvrant les activités décrites ci-dessus.

7.3. VENTILATION DU PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (2002-2004)

(millions d'euros)	2002	2003	2004
Réforme commerciale/soutien à l'accord d'association	30,0	15,0	
Développement social et rural intégrés		8,5	1,5
TEMPUS		1,5	1,5
Protection de l'environnement	30,0		22,0
TOTAL	30,0	25,0	25,0

Background economic and social data**1. General**

	Unit	Year / Period	
Population	Mln	1999	3.3 to 4.0 (estimates vary)
Average annual population growth	%	1990-1999	1.8
Average labour force growth	%	1990-1999	3.1
Female economic activity as percentage of male rate	%	1998	37.5
Unemployment rate	%	1998	In excess of 20%

2. Living standards

	Unit	Year / Period		
GDP	Bln US\$	1999	15.8	
GDP per capita	US\$	1999	4,700	
Real GDP growth per annum	%	1995-1999	3.5	
Human development index rank among 174 countries	Rank	1999	65	
			Male	Female
Life expectancy at birth	Number of years	1999	68	72
Expected schooling	Number of years	1998	-	-
Adult illiteracy	% of population age 15+	1999	9	10

3. Macro-economic trends

	Unit	1990	2000
GDP structure (1995)			
Share agriculture	%	-	13.6
Share industry	%	-	17.4
Share services	%	-	22.5
Share trade	%		32.9
Share construction	%		10.1
Domestic savings / GDP	%		-13
Of which : public sector	%		-15
Domestic investment / GDP	%		28
Of which : public sector	%		6
Exports of goods and services	%		11
Imports of goods and services	%		51
External resource balance / GDP	%		-40
PM: External resource balance / GDP lower middle income developing countries	%	-1	3
Inflation (average annual increase in consumer price index)	%	1995 - 1999	
		7	

4. Balance of payments

		1990	2000
Merchandise exports	Mln US\$	494	714
of which : to EU	%	--	25
Merchandise imports	Mln US\$	2,529	6,228
of which : from EU	%	--	44
Trade balance	Mln US\$		-5,514
Capital inflows	Mln US\$		5,225
Current account balance	Mln US\$		289
Share foreign direct investment in domestic investment	%	--	5.9 (1999)
External debt	Mln US\$	1,800	6,982
External debt/GDP	%	64.3	42.4
External debt service : interest plus principal / exports goods and non-factor services	%	--	10

5. Government finance

		1990	2000
Current revenues / GDP	%	--	17
International trade taxes / current revenue	%	--	44
International trade taxes / imports of goods	%		20
Current expenditure / GDP	%	--	8
of which: social expenditure/GDP	%	--	6
of which: interest payments/GDP	%	--	17
Capital expenditures / GDP	%	--	4.5
Overall budget balance / GDP	%	--	-23.7
PM: overall budget balance Middle East and North Africa region	%	--	-2.8
Public sector debt / GDP	%	--	152 160 end 2000

EU programmes by intervention sector

Budget line, date signature & date expiration CdF	Title programme incl. description areas of intervention	Amount (M €)	Status (under preparation / ongoing) Implementation period	Observations / co- ordination
III. Sector :				
<i>PUBLIC SECTOR: Modernisation; Public finance; tax system; state enterprises reform/ privatisation; local government reform</i>				
B7-4050 CF signed: 14/08/93; expiry date: 31/12/00	Technical Assistance to Lebanese Administration (TALA) (SEM 04/604/001A SEM03/604/8)	30,00	En voie de clôture	Audit final en cours pour clôture
B7-4100 CF signed: 28/06/99; expiry date:31/12/05 (extension in process of signature by the Lebanese authorities)	Investment Planning Project (IPP) (SEM/04/604/010/A)	25,00	En cours	
B7-4100 CF signed 4/08/98 expiry date 31/12/05 (extension in process of signature by Lebanese authorities)	NARP/ARAL (LBN/B74100/IB/97/687)	38,00	En cours	difficultés de mise en oeuvre
VI. Secteur :				
<i>TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES, EAU, ENERGIE</i>				
	Ecoles primaires et secondaires	16,00	en cours	
IV. Sector :				
<i>PRIVATE SECTOR DEVELOPMENT : SMEs, economic cooperation</i>				
B7-4100 02/06/2000	Industrial Modernisation Programme	11,00	ongoing 3.5 years duration until 2003	Call for tender for PMU in its final stage
VII. Sector :				
<i>SOCIAL DEVELOPMENT : education, health, social policy/social safety net, community development</i>				
B7-4100 21/11/2000 31/12/2007	Economic and Social Fund for Development (ESFD) (LBN/B7-4100/IB/99/0225)	25,00	Ongoing July 2001 (estimation) - 21/11/2006	- Appel d'offres pour UGP en préparation. - Avis de marché pour UGP publié le 10/05/2001.

Budget line, date signature & date expiration CdF	Title programme incl. description areas of intervention	Amount (M €)	Status (under preparation / ongoing) Implementation period	Observations / co- ordination
<i>XI. Sector :</i>		<i>RURAL DEVELOPMENT</i>		
B7-4051 23/09/94 31/12/2002	War Damage Assessment Agriculture Sector Agriculture (rehabilitation/extension); Technical Assistance	1,50	Ongoing	Project implementation started with excessive delays, TA contract now under signature
<i>XIII. Section</i>		<i>FACILITES D'AJUSTEMENT STRUCTUIREL</i>		
LIB/B7-4100/IB/1999/0280 MEDA/LIB/604/008/A 04/2000 04/2002	Facilité d'Ajustement Structurel	50,00	En cours depuis avril 2000 Première tranche déboursée en 2000.	Mission de suivi prévue au cours du deuxième semestre 2001.
TOTAL		196,50		

Donor Matrix by intervention sector

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
III. Sector:	Public sector: modernisation: public finance; tax system; state enterprises reform/privatisation; local government reform			
FRANCE				
Modernisation	Modernisation study of the Lebanese Civil Aviation	761,466	Completed in 2000	
Modernisation	Automation of the air traffic control management	2,230,024	Completed in 2000	
IV. Sector:	Private sector development/investment (SMEs, competition, economic cooperation			
GERMANY				
SMEs	Partnership programme with Lebanese Chambers of Commerce and Industry	511,353	On-going 2000-2003	
FRANCE				
SMEs	Credit line to Byblos Bank	10,000,000	On-going	
ITALY				
	Integrated programme to enhance competitiveness of the Lebanese industry and its integration in the global market	340,862	On-going	
V. Sector:	Financial sector			
FRANCE				
Financial Sector	Cooperation SBF/Bourse de Paris-Beirut Stock Exchange	503,203	On-going	
VI. Sector:	Physical Infrastructure			
FRANCE				
Physical Infrastructure	Drinking water supply to the city of Tripoli	20,000,000	On-going	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Physical Infrastructure	Rehabilitation and extension of the drinking water network	807,970	Completed in 2000	
Physical Infrastructure	Rehabilitation and construction of pumping and chlorinating stations	4,928,153	On-going	
Physical Infrastructure	Supervision of the repair and construction of the electrical distribution network	171,283	Completed in 2000	
Physical Infrastructure	Technical assistance to "Electricité du Liban" (rehabilitation of the electricity network and upgrading of the Lebanese operator)	2,743,520	Completed in 2000	
Physical Infrastructure	Detailed study of three irrigation parameters in the Baalbeck-Hermel region	159,690	Completed in 2000	
ITALY				
Physical Infrastructure	Fouar Antelias water catchment and treatment	12,484,829	On-going	
Physical Infrastructure/ Environment	Wastewater treatment plant for Zahle and surrounding areas	22,786,078	On-going	
Physical Infrastructure	Rehabilitation and upgrading of the water supply system in Jbeil Region	17,886,319	On-going	
Physical Infrastructure	Dbayeh water treatment plant: Phase II	2,897,323	On-going	
Physical Infrastructure	Construction of a power line cable connection (66 kV) between the Zouk power plant and Dbayeh pumping station	2,194,942	On-going	
Physical Infrastructure	Technical assistance for the Shabrouh Dam	1,549,371	On-going	
Physical Infrastructure	Construction of inland wastewater treatment plants and networks in selected areas of Lebanon	52,678,604	On-going	
SWEDEN				

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Physical Infrastructure	Feasibility study for optimised gas extraction and rehabilitation of Bourj Hammoud waste deposit	99,000		
VII. Sector:	Social development : education, health, social policy/social safety net; community development			
BELGIUM				
Health	Support to the primary health care structures in rural zones and urban areas (Belgium)	356,432 disbursed in 2000	On-going 1997-2002	
Community Development	<i>Training and community building for women and youth</i>	42,142 disbursed in 2000	1998-2000	
GERMANY				
Education	University of Applied Sciences	1,022,584	On-going	
Education	<i>Regional training of foremen at Amlieh Higher Technical School</i>	1,278,230	On-going	
Education and Training	<i>Introduction of cooperative (dual) vocational training system in South Lebanon</i>	1,533,876	Under preparation	
Education and Training	<i>Introduction of cooperative (dual) vocational training system in Lebanon (Phase II)</i>	613,550 disbursed in 2000	On-going	
Humanitarian Demining	<i>Equipment for humanitarian demining</i>	61,355	On going	
Humanitarian Demining	<i>Contribution to UNMAS</i>	107,412 disbursed in 2000	On-going	
Education	<i>Renovation of the vocational training department at Johann-Ludwig-Schneller-School</i>	112,484 disbursed in 2000	Completed in 2000	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
GREECE				
Health	Humanitarian assistance to the St. Georges Greek-Orthodox Hospital of Beirut	58,000 disbursed in 2000	Completed in 2000	
Health	The Marjeyoun paediatric and maternity clinic	366,000	On-going	
Social/Education	The Marjeyoun secondary school and youth centre	130,000	On-going	
Health	Humanitarian assistance to the Dar al Ajaza al Islamiya Hospital of Beirut	73,000	2000-2001	
Health	The Kfarsaroun-Koura medical and social centre	150,000	On-going	
SPAIN				
Social Rehabilitation	Rehabilitation work in the S.O.S. Children's Village of Bhersaf-Metn	22,839 disbursed in 2000	Completed in 2000	
Education/ Training	Construction and start-up of the Arc-en-Ciel training school for the disabled	751,649	On-going	
Community Development	Micro-credits programme for women in Tyre	249,332	On-going	
FRANCE				
	Water analysis Mobile laboratory	273,792	Completed in 2000	
ITALY				
Health	Establishment of the Health Policy and Research Unit (HPRU)	1,525,604	On-going	
Health	Development of the Public Health Central Laboratory	847,506	On-going	
Community Development	Productive activities in support to the population of Jezzine	763,889	On-going	
Health	Pilot project in Akkar for the establishment of a medical emergency service	774,685	On-going	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Social Policy/Health	Poverty reduction programme in Lebanon	10,329,138	On-going	
Culture/Tourism	Cultural heritage and tourism development. Preparation of project proposals	568,103	On-going	
Humanitarian Demining	Italian support to mine action assistance	258,228	On-going	
Education	National Nursing Education Programme	240,669	On-going	
Culture/Tourism	Cultural heritage and tourism development	10,329,138	On-going	
Health	Rehabilitation of the health services in North Lebanon and rehabilitation of the Quarantine Hospital	774,685	On-going	
Humanitarian	Supply of food aid for the population of South Lebanon	1,032,914	Completed in 2000	
Health/Social Development	Reproductive health, social development and promotion of income generating activities in rural environment	51,646	On-going	
Health	Strengthening of the Palestinian Red Crescent Society (PRCS) Hospitals	334,612	On-going	
Social policy	Working conference of non-governmental organisations in support of the development of South Lebanon	118,785	Completed in 2000	
Demining	Supply of 5 mine detectors	25,823	Completed in 2000	
Rehabilitation	Post emergency rehabilitation in South Lebanon	596,508	On-going	
Health	Assistance to UNRWA for improving Palestinian refugee access to hospital care in Lebanon	1,136,205	On-going	
Health	Bone marrow and organ transplant interventions in Italy	351,191	Completed in 2000	
Education	University and post-university fellowships	361,830	Completed in 2000	
NETHERLANDS				

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Social Development	Small Projects Programme	32,000		
AUSTRIA				
Education	University and post-University fellowships	86,446	Completed in 2000	
Health	Grant for support of social medical centres in Saida and Tyre	61,046	Completed in 2000	
Social Policy	Grant for support of refugees	14,730	Completed in 2000	
Social Development	Grant to Caritas Lebanon	367,774	On-going	
FINLAND				
Humanitarian	Humanitarian aid to the International Committee of the Red Cross	67,283	Completed in 2000	
Health	Family guidance centre for mental health care	63,246	Completed in 2000	
Education	Beddawi kindergarten	16,820	Completed in 2000	
SWEDEN				
Education/ Training	National Nurses' Training Authority	522,900	On-going	
Social Development	Support to NGOs based in Lebanon	520,000	On-going	
Health	Development of the National Drug Laboratory	155,200	On-going	
Social Development	STR – Swedish Team of Rehabilitation: Rehabilitation in Beddawi and Nahr al Bared refugee camps – Northern Lebanon	157,000	On-going	
Humanitarian	International Committee of the Red Cross appeal for 2000	209,600		
Education	UNICEF: Education/Protection for working children and to enhance the development of youth	53,400	On-going	
UNITED KINGDOM				

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Education/Social	Economic literacy for rural women	10,800	Completed in 2000	
Education/Social	Mobile vocational training trailer	49,325	On-going	
Education/Social	Family planning and reproductive health	50,000	On-going	
Education/Social	Revolving textbook project	40,000	On-going	
Education	Association of English teachers in Lebanon	35,382	On-going	
Education/Social	Images and testimonies project	28,216	Completed in 2000	
Education/Social	Management training for PRCS staff	24,881	Completed in 2000	
Social/Health	Mobile clinic	13,592	Completed in 2000	
Demining/Emergency Relief	Support to UNMAS	550,000	On-going	
Education/Training	Regional media training	114,818		
Various	Sponsored visits	65,897	Completed in 2000	
	Support to social development	24,373		
Education	Chevening scholarships	90,609		
VIII. Sector:	Human resources development (training, capacity building)			
BELGIUM				
Vocational Training	Hotel management training centre at the Al Kafaat Institute	265,946 disbursed in 2000	On-going (1998-2001)	
Vocational Training	<i>Nissa'a fi Ain Saade</i>	140,533 disbursed in 2000	2001-2002	
Capacity Building	<i>Capacity building for Palestinian women in refugee camps</i>	67,934 disbursed in 2000	1998-2000	
GERMANY				

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Institutional Building	<i>Donation of equipment to the Internal Security Forces</i>	324,670	2000	
Capacity building	Pre-service and in-service teacher training at Ecole Technique Supérieure d'Amliéh	130,000 disbursed in 2000	On-going	
SPAIN				
Training	Vocational training workshops for youth	16,210	Completed in 2000	
Training	Improving and equipping professional training courses for young Palestinians in refugee camps in Lebanon	106,218	On-going	
Training/Capacity Building	Setting up a computer science centre for the deaf and blind	58,599 disbursed in 2000	Completed in 2000	
Training/Capacity Building	Professional training programme for the integration of women	313,656	On-going	
Training/Capacity Building	Support to professional training for young Palestinians in the Al Bass refugee camp (Tyre)	18,000 disbursed in 2000		
FRANCE				
Training/Capacity Building	Training Civil Aviation staff	1,981,837	Completed in 2000	
Training	Technical assistance to technical and vocational schools	247,302	Completed in 2000	
Capacity Building	Management assistance to Télé-Liban	609,796	On-going	
ITALY				
Vocational training	Support to the socio-economic development of Cana through technical assistance and vocational training	713,170	On-going	
Institutional	Strengthening of the Lebanese Ministry of Public	154,937	On-going	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Building	Health			
UNITED KINGDOM				
Vocational training	Vocational training	70,000		
Vocational training	Vocational training for staff of the Lebanese Union for the Protection of Juvenile Offenders	27,900 disbursed in 2000	On-going	
IX. Sector :	Human rights /civil society/ gender issues and equality			
NETHERLANDS				
Human Rights	Information, documentation and training on children's rights	30,000		
UNITED KINGDOM				
Human Rights	Hurryiat human rights magazine	41,186 disbursed in 2000	On-going	
X. Sector:	Environment; water			
GERMANY				
Environment	Combat of Desertification	511,292	On-going	
Environment	Expansion of Al Ghadir pre-treatment plant	5,112,910	On-going	
GREECE				
Environment/ Agriculture	Reforestation and alternative cultures in Akkar, Tyre and the Bekaa	280,000	On-going	
Environment	Promotion of sustainable coastal management in Lebanon	118,000	On-going	
FRANCE				
Environment	Forest fire-fighting equipment	814,977	Completed in 2000	
Environment	Protection of the ozone layer: Rehabilitation and	92,893	Completed in 2000	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
	transformation of industries using CFC gas in the private sector			
Environment	Protection of the ozone layer: Rehabilitation and transformation of industries using CFC gas in the private sector (MERZA FOAM)	37,408	Completed in 2000	
Environment	Protection of the ozone layer: Training of refrigeration technicians	400,114	Completed in 2000	
Environment	Reducing the greenhouse effect: Improving the energy efficiency in construction	198,862	Completed in 2000	
ITALY				
Environment	Consultants services for hazardous waste management	204,517	On-going	
SWEDEN				
Environment	Environmental plan for the Litani River and Qaraoun Lake catchment area, phase II	260,700	Completed in 2000	
UNITED KINGDOM				
Environment	Entomological survey of Horsh Ehdén	29,654	On-going	
	Coastal vegetation survey and conservation		On-going	
XI. Sector:	Rural development			
SPAIN				
Rural Development/ Agriculture	Improving the returns of the agricultural exploitation in the region of Tyre	561,453	On-going	
Rural Development/ Agriculture	Extension of the refrigerating equipment of the Northern Agricultural Centre	570,961	On-going	
Rural	Increasing and improving sales services at the	360,607	On-going	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount (€)	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Development/ Agriculture	Northern Agricultural Centre			
Rural Development/ Agriculture	Building and equipping an agricultural training centre in Joume	294,000	On-going	
Rural Development/ Agriculture	Integrated agricultural development in the Bekaa valley, Baalbeck-Hermel Region	1,642,333	On-going	
Rural Development/ Agriculture	Programme for agricultural development in Kfar Matta and Aley district	77,469	On-going	
UNITED KINGDOM				
Agriculture/ Environment	Organic farming	17,875	Completed in 2000	
Agriculture	Donation of a tractor to the municipality of Fakha	22,000	Completed in 2000	
Rural Development	Support to the bee-keeping sector in South Lebanon	35,000	On-going	